

# SOMMAIRE

---

|  |              |
|--|--------------|
| <b>Décisions du Conseil départemental</b>        | <b>Pages</b> |
| - Réunion du 25 septembre 2017.....              | 5            |
| <br><b>Décisions de la Commission permanente</b> |              |
| - Réunion du 25 septembre 2017.....              | 49           |

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

**Le texte intégral** des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

---

***DECISIONS***

***du Conseil départemental***



**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**





DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 150**

**Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France relatif aux opérations de construction et de réhabilitation des collèges publics (exercices 2010 et suivants)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental :

- de la communication du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France relatif aux opérations de construction et de réhabilitation des collèges publics (exercices 2010 et suivants) par ailleurs joint aux convocations pour la séance de ce jour, conformément à l'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières,
- de la tenue d'un débat en Assemblée sur les éléments de ce rapport.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:27  
Référence : 688d4007a9c9453bf84a44ab58da39404576de1f

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 151****Fonds de soutien relatif aux emprunts structurés à risque -  
Reconduction du dispositif**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 30 mai 2016 relative au rapport n° 150,

Vu le rapport N° **151**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014,

Vu le décret modifié n° 2014-444 du 29 avril 2014, notamment son article 6,

Vu l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015,

Vu les décisions du Comité national d'orientation et de suivi des 28 janvier 2016 et 26 avril 2017,

Décide la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour le prêt 220200026-D002-C001 P06845SRAT CA (n° interne 732).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:40  
Référence : 0e10387398737bfea4625141b029ed196ed66fd2



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 152**  
**Mise en place d'une billetterie en ligne à la Caverne du Dragon**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 152,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu l'avis de la 5ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer le formulaire d'adhésion de la régie de recettes pour les droits d'entrée de la Caverne du Dragon au système d'encaissement à distance des recettes par carte bancaire sachant que cette adhésion emporte pour l'ordonnateur l'acceptation des impayés provenant de toute contestation du porteur.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:42  
Référence : 5967fe5952459c7ac91a80054d2834d0e3aa1b90

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 153****Décision de vente de Certificats d'Economie d'Energie**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 153,

Vu les conclusions de la 1ère commission,  
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise M. le Président du Conseil départemental, au nom du Département, à :

- faire paraître une publicité dans un *Journal Officiel* pour informer les acquéreurs de la mise en vente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) du Département et retenir le candidat le plus offrant,

- procéder à l'ensemble des démarches nécessaires auprès du teneur du registre pour la valorisation financière des CEE ;

2) Prend acte que les recettes seront inscrites à la prochaine Décision modificative du Budget principal de la collectivité.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAU

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:30  
Référence : 90c877c24778f5fa88ee27fc3b8ac7d2b9d04aba

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 250**  
**Agence France Locale - Rapport annuel 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 250,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

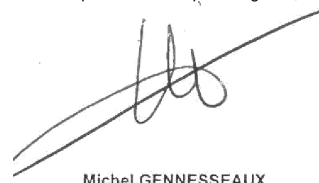
Vu l'avis de la 1ère commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte, au titre de la qualité d'actionnaire du Département dans la société « Agence France Locale – Société Territoriale », du rapport d'activité 2016 du Groupe « Agence France Locale ».

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:44  
Référence : cf96038c7f83aa140d046ec84e680571909a90f4



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 251**

**Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)**

Le Conseil départemental,

Vu sa précédente délibération en date du 26 septembre 2016 relative au rapport n° 250,

Vu le rapport N° 251,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP jointe à son rapport.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENESSEAU

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:28  
Référence : b1d2b227b63ac95f4b299a420a8bb70d30c8f3bb



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 252**  
**Société Publique Locale SPL-Xdemat - Rapport des représentants du**  
**Conseil départemental pour l'exercice 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 252,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

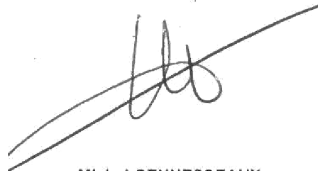
Vu les statuts de la société SPL-Xdemat et le pacte d'actionnaires,

Vu le rapport écrit sur la société SPL-Xdemat, au titre de l'exercice 2016,

Se prononce ainsi qu'il suit sur le rapport écrit présenté par ses représentants au Conseil d'administration de la Société Publique Locale SPL-Xdemat :

Donne acte au Président du Conseil départemental de son rapport.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

  
 Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:50  
Référence : f85dd6135bebb6a438963d58694a9daa00226705

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : F. GRZEZICZAK

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 253**  
**Gestion du personnel départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 253,

Vu les conclusions de la 2ème commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Décide :

**1) De créer les postes suivants :**  
**Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :**  
- création de six postes d'adjoint technique territorial.

**Direction de l'Education, du Sport et de la Culture**

- création d'un poste dans le cadre d'emploi de bibliothécaire territorial.

Conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent s'il est non titulaire.

## **2) De créer les postes suivants par suppressions :**

### **Cabinet :**

- création d'un poste de technicien territorial par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Direction des Ressources Humaines :**

- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial,

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Direction de la Voirie Départementale**

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial,

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- création de deux postes d'agent de maîtrise territorial par suppression de deux postes d'agent de maîtrise territorial principal,

- création de dix postes d'adjoint technique territorial par suppression de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et de quatre postes d'agent de maîtrise territorial principal.

### **Direction des Bâtiments**

- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal par suppression d'un poste de compagnon,

- création de cinq postes d'adjoint technique territorial par suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'agent de maîtrise territorial,

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Collèges**

- création de sept postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'emploi avenir et de six postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement,

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement.

### **Direction de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable**

- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Direction de l'Education, du Sport et de la Culture**

- création de deux postes d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- création d'un poste d'assistant territorial de conservation par suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- création d'un poste d'Ingénieur territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche**

- création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial.

### **Secrétariat Général des Affaires Sociales**

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal.

### **Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité**

- création de deux postes d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'emploi avenir et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
 - création de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
 - création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial.

### **Direction de l'Enfance et de la Famille**

- création d'un poste de puéricultrice territoriale hors classe par suppression d'un poste de puéricultrice territoriale de classe normale,  
 - création d'un poste de puéricultrice territoriale de classe normale par suppression d'un poste de puéricultrice territoriale de classe supérieure,  
 - création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
 - création d'un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion**

- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territoriale.

### **Pilotage des Territoires**

- création d'un poste d'assistant territorial principal socio-éducatif par suppression d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif,  
 - création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif par suppression d'un poste d'assistant territorial principal socio-éducatif,  
 - création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale par suppression d'un poste d'attaché,  
 - création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif,  
 - création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial,  
 - création de trois postes d'adjoint administratif territorial par suppression de trois postes d'emploi avenir.

### Au titre de l'avancement de grade pour l'année 2017

#### ***Filière administrative***

- création de deux postes d'attaché hors classe par suppression de deux postes de directeur territorial,  
 - création de cinq postes d'attaché territorial principal par suppression de cinq postes d'attaché territorial,  
 - création de quinze postes de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression de quinze postes de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
 - création de douze postes de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression de douze postes de rédacteur territorial,



- création de huit postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression de huit postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- création de trente et un postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression de trente et un postes d'adjoint administratif territorial.

#### ***Filière médico-sociale***

- création de neuf postes d'assistant territorial socio-éducatif principal par suppression de neuf postes d'assistant territorial socio-éducatif,
- création de trois postes d'infirmière en soins généraux territoriale hors classe par suppression de trois postes d'infirmière en soins généraux territoriale de classe supérieure,
- création de trois postes de puéricultrice territoriale hors classe par suppression de trois postes de puéricultrice territoriale de classe supérieure,
- création de deux postes de puéricultrice territoriale de classe supérieure par suppression de deux postes de puéricultrice territoriale de classe normale,

#### ***Filière culturelle***

- création d'un poste d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine par suppression d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine,
- création d'un poste de conservateur territorial en chef du patrimoine par suppression d'un poste de conservateur territorial du patrimoine,
- création de trois postes d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression de trois postes d'adjoint territorial du patrimoine.

#### ***Filière médico-technique***

- création d'un poste de biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe par suppression d'un poste de biologiste, vétérinaire et pharmacien classe normale,
- création de trois postes de technicien paramédical de classe supérieure par suppression de trois postes de technicien paramédical de classe normale.

#### ***Filière technique***

- création de trois postes d'ingénieur territorial principal par suppression de trois postes d'ingénieur territorial,
- création de dix postes d'agent de maîtrise territorial principal par suppression de dix postes d'agent de maîtrise territorial,
- création de dix postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par suppression de dix postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- création de quatre postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression de quatre postes d'adjoint technique territorial,
- création de cinq postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement par suppression de cinq postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement,

#### Au titre de la promotion interne pour l'année 2017

#### ***Filière administrative***

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- création de deux postes de rédacteur territorial par suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### ***Filière technique***

- création de cinq postes de technicien territorial par suppression de trois postes d'agent de maîtrise territorial, d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal et d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- création de deux postes de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'agent de maîtrise territorial,
- création de cinquante-six postes d'agent de maîtrise territorial par suppression de onze postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, sept postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, dix-huit postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement et vingt postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement.

### **3) De créer les postes suivants pour l'accroissement saisonnier d'activité en 2018 :**

#### **Ensemble des services**

Pour répondre aux demandes urgentes et imprévues de remplacements supplémentaires :

- création de quatre postes de catégorie A, pour une durée maximale de six mois,
- création de quatre postes de catégorie B, pour une durée maximale de six mois,
- création de huit postes de catégorie C, pour une durée maximale de six mois.

#### **Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche**

Pour la campagne azote, les études prospectives et répondre aux exigences des appels d'offres :

- création de cent postes d'ingénieur territorial, technicien territorial, adjoint technique territorial et adjoint administratif territorial, pour une durée maximale de six mois.

#### **Direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture**

Pour assurer les missions d'accueil et de guidage à la Caverne du Dragon :

- création de dix postes d'adjoint territorial du patrimoine et d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de six mois.

Pour mener à bien le programme prévisionnel du Pôle Archéologie

- création de huit postes d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de six mois.

### **4) De créer les postes suivants pour l'accroissement temporaire d'activité en 2018 :**

Pour répondre aux demandes urgentes et imprévues de remplacements supplémentaires :

- création de quatre postes de catégorie A, pour une durée maximale de douze mois,
- création de quatre postes de catégorie B, pour une durée maximale de douze mois,
- création de huit postes de catégorie C, pour une durée maximale de douze mois.

#### **Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche**

Pour la campagne azote, les études prospectives et répondre aux exigences des appels d'offres :

- création de soixante-dix postes d'ingénieur territorial, technicien territorial, adjoint technique territorial et adjoint administratif territorial, pour une durée maximale de douze mois.

#### **Direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture**

Pour assurer les missions d'accueil et de guidage à la Caverne du Dragon

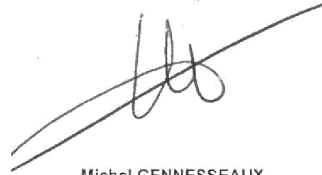
- création de cinq postes d'adjoint territorial du patrimoine et d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de douze mois.

### **5) De modifier les postes suivants :**

Lors de sa réunion du 19 février 2007, l'Assemblée départementale a créé un poste d'assistant socio-éducatif pour une durée d'un an, afin de mettre en place un dispositif expérimental sur le principe d'une collaboration renforcée entre les services de la gendarmerie et les services sociaux. La durée de la convention, modifiée par 10 avenants, a été prorogée jusqu'au 20 juillet 2017. Après évaluation du dispositif, il est acté l'intérêt de prolonger la création de ce poste pour un an.

Lors de l'Assemblée du 26 septembre 2016, un second poste d'assistant social a été créé. Le Conseil départemental et l'Etat par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP) cofinancent ce poste à hauteur de 50 % chacun. Il convient également de prolonger la création de ce poste jusqu'au 19 juillet 2018. Si le financement de l'Etat venait à diminuer ou à être supprimé, la pérennité de ce second poste serait directement remise en cause.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:47  
Référence : d33968482ddb1879cb826bf198a460d73525d5a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : F. RAMPELBERG

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 350**  
**Plan de Développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Jean-Pierre BONIFACE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Adopte le Plan de Développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France 2017-2021 en annexe au rapport et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:52  
Référence : 5a67a8570541eccb689d31f1d835c97c1528b60



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : M. CARREAU, F. GRZEWICZAK, F. RAMPELBERG

Mandats de : M.C. GILLIOT, P. GRUNY

**RAPPORT N° 351**

**Intervention en matière agricole - Dispositif Avenir Elevage 02 sur la période 2016-2020 - Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu ses précédentes délibérations en dates des 26 septembre 2016, 21 novembre 2016, 3 avril 2017 relatives respectivement aux rapports n° 354, 302 et 350,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 6 mars 2017 relative au rapport n° 015,

Vu le rapport N° **351**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,  
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote par division distinguant, du reste de la délibération, les points 2) et 3) relatifs à la validation d'une part, de la résiliation de la convention et de son avenant passés avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne respectivement les 27 février et 23 mai 2017 et d'autre part, du projet de convention à passer avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, CER France, Aisne Comptagri et Avenir Conseil Elevage et à l'autorisation donnée au Président du Conseil départemental d'en signer la version finalisée,

Décide :

- à la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre) s'agissant des points 2) et 3) faisant l'objet d'un vote déparé,
- à l'unanimité pour le reste de la délibération,

1) de prendre acte des modifications apportées au dispositif Avenir Elevage 02, telles que décrites dans le rapport du Président,

2) de valider la résiliation de la convention et de son avenant passés avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne respectivement les 27 février et 23 mai 2017,

3) de valider le projet de convention à passer avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, CER France, Aisne Comptagri et Avenir Conseil Elevage et d'autoriser le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée,

4) de prendre acte que :

- la répartition prévisionnelle du crédit de 300 000 € voté au chapitre 65, pour la période 2016-2020, pourra faire l'objet d'ajustements chaque année en fonction des prévisions de prestations à réaliser par chaque intervenant, avec possibilité de fongibilité entre chaque structure, selon le nombre de prestations effectivement réalisées,

- pour l'année 2017, la répartition prévisionnelle du crédit de 70 000 € est la suivante :

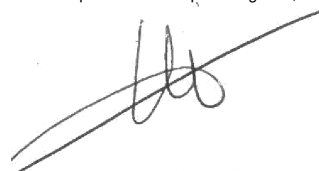
35 200 € en faveur de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne,

14 800 € en faveur de CER France,

10 800 € en faveur d'Aisne Comptagri,

9 200 € en faveur de France Conseil Elevage.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 24/10/2017 à 11:33:35  
Référence : d1d5ef9e7e625d754953c3ba26a5fe4b8973c962



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK

Autres absents : F. KARIMET, M. POTELET

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 450**  
**Réforme du Fonds Départemental de Solidarité**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4<sup>ème</sup> commission,  
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Vu l'amendement présenté par M. VERZELEN proposant de compléter le projet de délibération par un point 2) rédigé comme suite, celui auquel il se substitue prenant quant à lui le numéro 3) :

« 2) afin de tenir compte des projets prêts ou en cours d'instruction et proposer une entrée en vigueur progressive et maîtrisée de ce nouveau dispositif, d'appliquer les principes suivants :

- Pour les cotisations évoluant à la hausse dans des proportions excédant 5 % et pour une valeur supérieure à 500 €, la variation vers la valeur définie par les nouvelles règles de calcul est lissée sur deux années, soit 50 % de la différence de cotisation compensée en 2018, les 50 % restants l'étant en 2019,
- Pour les taux évoluant à la baisse, la variation vers la valeur définie par les nouvelles règles de calcul est comblée par paliers successifs annuels de 5 % sur les 3 premières années (2018, 2019 et 2020), l'éventuelle différence restante étant soldée la 4<sup>ème</sup> année, soit en 2021, »

Après en avoir délibéré,

Adoptant à l'unanimité l'amendement présenté par M. VERZELEN,

Décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

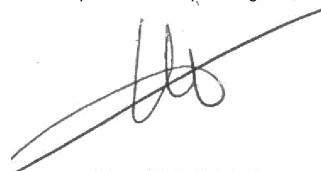
1) de réformer le Fonds Départemental de Solidarité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon les dispositions contenues dans le règlement joint au rapport du Président,

2) afin de tenir compte des projets prêts ou en cours d'instruction et proposer une entrée en vigueur progressive et maîtrisée de ce nouveau dispositif, d'appliquer les principes suivants :

- Pour les cotisations évoluant à la hausse dans des proportions excédant 5 % et pour une valeur supérieure à 500 €, la variation vers la valeur définie par les nouvelles règles de calcul est lissée sur deux années, soit 50 % de la différence de cotisation compensée en 2018, les 50 % restants l'étant en 2019,
- Pour les taux évoluant à la baisse, la variation vers la valeur définie par les nouvelles règles de calcul est comblée par paliers successifs annuels de 5 % sur les 3 premières années (2018, 2019 et 2020), l'éventuelle différence restante étant soldée la 4<sup>ème</sup> année, soit en 2021,

3) de solliciter l'adhésion des communes et structures intercommunales du Département à ce nouveau règlement, pour une période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2025.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 24/10/2017 à 11:33:38  
Référence : d32ab4d5e3122b5684010ec892eeaa17a5365e0f





DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 451**

**Convention constitutive du groupement de commandes relatif à la passation des marchés d'inspections des ouvrages d'art entre le Département et l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 451,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

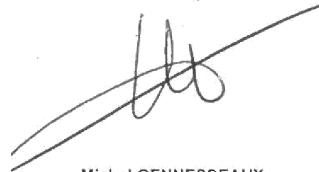
1) Approuve la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la passation des marchés d'inspections des ouvrages d'art entre le Département et l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne.

Ces marchés concernent :

- les inspections détaillées des ouvrages de franchissement, de soutènement, de portique-potence et haut mât appartenant aux collectivités territoriales de l'Aisne,
- les inspections détaillées des appuis immergés d'ouvrages d'art et de murs de soutènement immergés appartenant aux collectivités territoriales de l'Aisne,
- la location de passerelles et/ou nacelles négatives et/ou positives avec chauffeur ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:54  
Référence : 314002933e31155d997a46100c9d0d3eaa24000d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 452**

**Approbation du rapport annuel de la Délégation de Service Public  
pour la fourniture de chaleur sur le pôle d'excellence de la ZAC du  
GRIFFON à LAON**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 452,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la communication du rapport annuel de la Société ENGIE / COFELY en sa qualité de délégataire de la Délégation de Service Public dite de la chaufferie de la ZAC du Griffon, pour l'exercice 2016.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:56  
Référence : 43ad3505c81f77c904d82b87e93844ed89dc9412

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 453****Convention de gestion de l'aide du Département aux EPLE employant  
des salariés en contrat aidé (CUI-CAE)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 453,

Vu les conclusions de la 4ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de confier, pour les années 2018 et 2019, à l'Agence de Services et de Paiement la gestion financière et le versement des aides de la part employeur de la rémunération des personnels Techniciens, Ouvriers et de Service, recrutés en contrat aidé et qui exercent leurs fonctions dans les collèges publics du Département ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention 2018-2019 avec l'Agence de Services et de Paiement.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:40:58  
Référence : 552956370fd7b24d5c304fba1473b926fb7af89

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 550**

**Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du  
second degré - Participation 2018 au fonctionnement des collèges  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

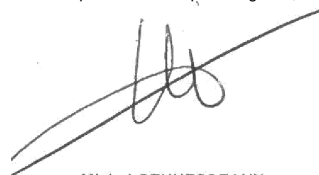
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Adopte les modalités d'évaluation des charges de fonctionnement général des collèges, suivant les barèmes proposés au rapport du Président ;
- 2) Donne son accord sur le principe de la réaffectation de la contribution des usagers de la pension et de la demi-pension aux charges de fonctionnement, des reliquats « énergie » constatés au 31 décembre 2016, du montant des fonds de réserve supérieur à 1,8 mois de fonctionnement, déduction faite des reliquats de crédits « énergie » et des prélèvements effectués par les collèges pour équilibrer leur budget 2017 et du financement des classes mobiles et de la téléphonie fixe, ces crédits venant en atténuation de la participation départementale 2018 ;
- 3) Arrête le montant de la participation départementale au budget de fonctionnement des collèges publics pour 2018 à la somme de 4 843 011,32 € ;

- 4) Prend acte de l'inscription en dépenses qui sera faite au Budget primitif 2018 au chapitre 65 : 4 843 011,32 € ;
- 5) Individualise la somme de 4 693 011,32 € en faveur des 57 collèges publics du département, selon le détail figurant dans l'annexe au rapport du Président, au titre de la participation départementale 2018 au fonctionnement de ces collèges ;
- 6) Constitue une réserve de 150 000 € pour permettre, sur décision de la Commission permanente du Conseil départemental, de prendre en compte des situations imprévisibles ou des dépenses dont le montant n'est pas connu à ce jour, et qui pourraient avoir des incidences financières graves pour les établissements concernés ;
- 7) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions tripartites à venir entre les collèges, les propriétaires d'installations sportives et le Département pour l'utilisation des équipements ainsi que l'avenant à la convention du 17 juillet 1986 avec la Région Hauts-de-France ;
- 8) Autorise le Président du Conseil départemental, dans le cadre de l'article L. 213-8 du Code de l'Education, à solliciter, pour la participation aux charges de fonctionnement et de personnel d'un collège public axonais, le ou les Départements dont les ressortissants représenteraient plus de 10 % des effectifs de ce collège.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:01  
Référence : 29dafdaa60ca8a44d021c8e269a9a9b07c6ca2a3

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 551**

**Charte départementale de gestion des collèges publics de l'Aisne et conventions de partenariat entre les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré et le Département**  
**\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **551**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

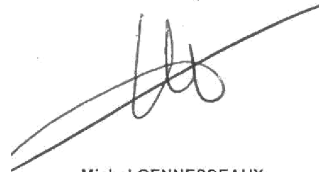
1) Adopte :

- la Charte départementale de gestion des collèges publics de l'Aisne, telle qu'elle figure en annexe 1 au rapport du Président,

- la convention de partenariat type avec les variantes de l'article 6 selon le mode de restauration scolaire des collèges et la présence d'un internat, jointes en annexe 2 au rapport du Président, qui seront accompagnées chaque année de deux annexes, "Grille d'évaluation" et "Mode de calcul de la participation départementale au budget de fonctionnement du collège au titre de l'année N", dont les modèles figurent respectivement en annexes 3 et 4 au rapport du Président ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les 55 conventions de partenariat avec chaque établissement concerné.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:03  
Référence : 7bbc04a7c408998a38ed0ab0dfd9df313cee990a



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 552****Intervention du Département dans le domaine de l'Education  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 552,

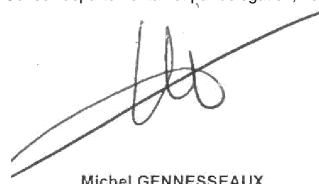
Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde à la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre une subvention de 2 000 € en 2017, sur les crédits inscrits au chapitre 65, pour l'opération « Savoir-faire de la Grande Thiérache et de la Serre » en direction des collégiens, dont le versement interviendra sur production d'un bilan qualitatif et financier.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

  
Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:05  
Référence : d7a83dc407e50eae0ffdb1a2a07cb18fc3b1108



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 553**

**Intervention du Département dans le domaine du sport et de la culture  
# Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 553,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote par division distinguant, du reste de la délibération, l'attribution d'une subvention de 92 000 € au Saint-Quentin Volley (SQV), en faveur de son équipe professionnelle masculine évoluant en championnat de Ligue B et l'autorisation donnée au Président de signer la convention financière et les avenants éventuels à intervenir avec le SQV,

Décide :

- à la majorité des suffrages exprimés (18 voix pour, 9 voix contre, 15 abstentions) s'agissant de la partie faisant l'objet d'un vote séparé,
- à l'unanimité pour le reste de la délibération

1) d'allouer, sur les crédits disponibles au chapitre 65, les subventions suivantes :

**au titre de l'aide en faveur du sport de haut niveau, pour la saison 2017/2018 :**

- 92 000 € au Saint-Quentin Volley (SQV), en faveur de son équipe professionnelle masculine évoluant en championnat de Ligue B,

étant précisé que le versement de cette subvention pour la saison 2017/2018, interviendra dans les conditions suivantes :

- une avance de 30 %, sur demande du club, accompagnée :
  - o du bilan sportif de l'équipe au titre de la saison sportive 2016/2017,
  - o du budget prévisionnel pour la saison sportive 2017/2018,
  - o d'une note relative aux objectifs sportifs de l'équipe pour la saison sportive 2017/2018,
- le solde, à la réception du bilan et compte de résultats certifiés au titre de la saison 2016/2017 ;

**au titre de l'aide en faveur des manifestations d'intérêt inter-cantonal ou cantonal :**

- Communauté de communes du Chemin des Dames  
« VAUCLAIR en musique » le 17 juin 2017 à l'Abbaye de VAUCLAIR 1 500 €,

2) d'autoriser le Président à signer, en application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la convention financière et les avenants éventuels à intervenir avec le Saint-Quentin Volley (SQV).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 24/10/2017 à 11:33:40  
Référence : a6e7a190a156173af96764d72b2675a918af624b

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaiènt présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOD, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOD, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 554****Intervention du Département dans le domaine du patrimoine  
historique et mobilier  
# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 554,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions),

1) Supprime le fonds de concours intercommunal pour l'entretien et la mise en valeur des monuments classés, inscrits à l'inventaire ou figurant sur la liste de recensement du patrimoine historique départemental ;

2) Suspend, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les aides départementales allouées aux porteurs privés dans le cadre des Grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire, de la restauration, l'entretien et la protection du patrimoine mobilier classé, inscrit et non protégé et de la restauration du petit patrimoine rural.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:08  
Référence : ddc0dd29acc96faac19fb077553a45c3788d10b3



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET, P. TIMMERMAN

**RAPPORT N° 555**

**Schéma départemental de lecture publique de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 555,

Vu les conclusions de la 5ème commission,  
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte de l'état d'avancement de l'élaboration du futur schéma de lecture publique, et de sa présentation complète lors de la prochaine session du Conseil départemental ;
- Autorise le Président à signer la convention-cadre relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territoire-Lecture pour la période 2017-2019 sur le territoire du département de l'Aisne tel qu'elle figure en annexe au rapport du Président et à la signer et tout document s'y afférent ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter tout type de subventions publiques susceptibles d'accompagner la mise en œuvre des actions identifiées lors de l'élaboration du schéma départemental de lecture publique.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

  
 Michel GENNESSEAU

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:13  
Référence : abbb5b2d0b2671bd68f1db26603007ad7a2bb378

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOU, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT

**RAPPORT N° 650**  
**Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires d'innovation de grande ambition"**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

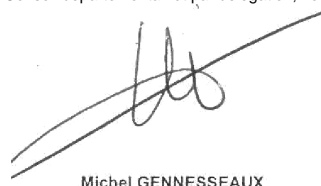
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition », en présentant un projet se référant à sa compétence en matière d'Autonomie, intitulé, au stade d'avancement actuel, **L'Aisne territoire d'innovation pour l'autonomie et la santé en milieu rural**, dont le contenu fait consensus sur le territoire axonais et qui d'ores et déjà a reçu l'assentiment de partenaires locaux et nationaux,
- 2) d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette procédure et à ce projet.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:10  
Référence : 34fd1a842572f74b417663ade96135a286f4b7aa

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT

**RAPPORT N° 651****Convergence des systèmes d'information et de traitement des dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées - Mise en place d'un suivi des orientations**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 651,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la lettre d'engagement relative au déploiement au niveau régional du système d'information de suivi des orientations pour personnes handicapées entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et les Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme ;

2) Prend acte des travaux à mener par la Direction Informatique pour la mise en œuvre d'un système d'information répondant aux obligations réglementaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:15  
Référence : 6a715e23ac40593a9f34922c5b832260a15fad89

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT

**RAPPORT N° 652****Modification des modalités de calcul de l'allocation jeune majeur**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **652**,

Vu sa précédente délibération en date du 16 janvier 2017, relative au rapport n° 602,

Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide l'application des nouvelles modalités de calcul de l'allocation jeune majeur telles que décrites dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

  
Michel GENNESSEAU

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:17  
Référence : 947844d1cf28ad0a0fbf847a14aa493d83404b0f



**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT

**RAPPORT N° 653**  
**Création d'un Chantier d'insertion sur le site de Vauclair - Un Château  
Pour l'Emploi**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **653**,Vu les conclusions de la 6ème commission,  
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Prend acte de la mise en place d'un chantier d'insertion sur le site de l'Abbaye de Vauclair, porté par Un Château Pour l'Emploi (UCPE), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- 2) Alloue, sur les crédits disponibles au chapitre 017, une participation financière de 33 616 € à l'UCPE ;
- 3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention à intervenir.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

  
Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:26  
Référence : 21990faba9e013ec7580e10549c5c14a022873ef



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT

**RAPPORT N° 750**  
**Agenda 21 - Stratégie et plan d'actions 2017-2021**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 750,

Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Approuve la stratégie et le plan d'actions de l'Agenda 21 pour la période 2017-2021 ;
- 2) S'engage à mettre en œuvre ce plan d'actions ;
- 3) S'engage à en évaluer régulièrement l'état d'avancement et les résultats.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:22  
Référence : 0763526a413054bbaefe0489fc738d47b8ae626d

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT

**RAPPORT N° 751**  
**Aménagement Foncier Rural : Communes de SERGY et CIERGES**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 751,

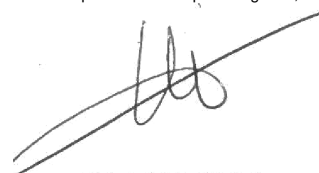
Vu les conclusions de la 7ème commission,  
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Confirme l'intention du Département d'ordonner une opération d'aménagement foncier agricole et forestier sur les communes de SERGY et CIERGES ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à saisir le Préfet de l'Aisne pour fixer les prescriptions que l'opération devra respecter.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:19  
Référence : db41be8994da8528353b70b692045edc7f65a184

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOU, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M.C. GILLIOT, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : M.C. GILLIOT

**RAPPORT N° 850**  
**Politiques Territoriales - Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) : Approbation de la programmation 2017-2019 de la Communauté de communes de Charly-sur-Marne**  
**# Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **850**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,  
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte la programmation 2017-2019 du Contrat Départemental de Développement Local du Territoire de la Communauté de communes de Charly-sur-Marne telle que décrite dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Donne délégation à la Commission permanente pour statuer sur les dossiers qui lui seront soumis au titre de la présente programmation et individualiser les montants de subvention correspondants.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/10/2017 à 10:41:24  
Référence : e34c8a9f550d9afb84e22e184280978488d79342

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET, P. TIMMERMAN

**VŒU EMPLOIS AIDES : LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE L' AISNE INTERPELLE LE  
GOUVERNEMENT**

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu présenté par M. Nicolas FRICOTEAUX,

Vu les conclusions de la 6ème Commission,  
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le vœu suivant :

Fin août, afin de donner une nouvelle orientation à la politique menée en matière de retour à l'emploi, le Gouvernement annonçait une diminution très sensible des moyens réservés au financement des emplois aidés. En effet, le budget consacré à ces contrats en 2017 prévoit 320.000 postes contre 460.000 en 2016.

Par ailleurs, les projections budgétaires annoncées pour l'année 2018 laissent entrevoir la programmation du financement de 200.000 contrats, soit une diminution de 40%.

Le Conseil départemental de l'Aisne prend acte de la volonté du Gouvernement de réformer sa politique de l'emploi. Par ailleurs, et pour y avoir nettement contribué depuis 2010, le Département est conscient de la nécessaire maîtrise des déficits publics et des efforts qui en découlent.

Réuni en séance plénière ce lundi 25 septembre 2017, l'Assemblée départementale, unanime ; souhaite néanmoins interpeller le Gouvernement sur les conséquences des orientations dernièrement rendues publiques en matière de financement des emplois aidés.

Le caractère brutal des annonces a d'abord placé nombre de collectivités locales et leurs services périscolaires en grande difficulté à 10 jours de la rentrée scolaire. La question de la pérennité de ces services est aujourd'hui posée car les collectivités n'ont pas, pour cette année budgétaire, les moyens de titulariser les emplois aidés qu'elles comptent actuellement dans leurs effectifs.

Par ailleurs, de nombreuses associations de service à la personne ou à la population se retrouvent privées des moyens nécessaires à l'exercice de leur mission de service public voire, dans les cas les plus extrêmes, sont menacées de liquidation.

De plus, en l'absence de dispositif transitoire et, avant que les efforts de formation annoncés par le Gouvernement ne soient opérationnels c'est-à-dire d'ici plusieurs mois, nombre de titulaires de contrats aidés basculeront vers l'indemnisation chômage ou vers la solidarité exercée au titre du RSA.

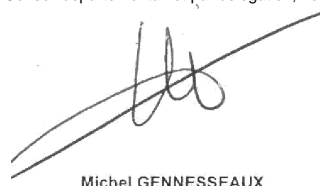
Il va de soi que ni l'augmentation des demandeurs d'emploi, ni l'augmentation des bénéficiaires du RSA, n'amélioreront la situation des comptes publics et encore moins ceux du Conseil départemental de l'Aisne, considérant le reste à charge pour les Allocations Individuelles de Solidarité et, ceci, d'autant plus que le Département emploie lui-même près de 200 contrats aidés, la plupart principalement affectés dans les collèges (emplois non compensés transférés par l'Etat en 2006).

Considérant leur niveau de qualification et les problématiques liées à leur mobilité par exemple, il est par ailleurs admis qu'un nombre sensible de bénéficiaires de contrats aidés ne peut avoir comme seule perspective professionnelle que ce type d'emploi ; emploi relevant néanmoins d'une mission de service public et offrant une réelle intégration sociale grâce à la mise en place d'une formation qualifiante.

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée départementale demande au Gouvernement :

- la mise en place d'un dispositif de transition pour les emplois aidés,
- la pérennisation du financement des emplois aidés affectés à certaines missions de service public, notamment en milieu rural, ou emplois exerçant au sein d'associations caritatives ou reconnues d'utilité publique,
- l'instauration d'un dialogue constructif sur le dossier des emplois aidés publics avec les associations d'élus, et ce, dans le cadre des ateliers en lien avec la Conférence des territoires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 24/10/2017 à 11:33:26  
Référence : d39e16f460c23b2952b4d96b1e40f73ef67ee57f

---

***DECISIONS***  
***de la Commission permanente***





**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**





**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 000**

**Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 057 et 058**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **000**,

Vu le règlement intérieur des assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence des rapports n° 057 et 058,

Après en avoir délibéré,

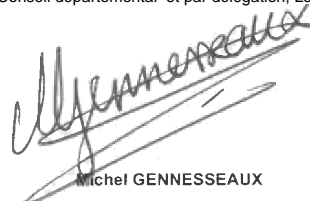
A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 057 et 058 intitulés :

- N° 057 : Représentation du Département de l'Aisne au Comité de bassin Artois-Picardie,
- N° 058 : Attribution de mandats spéciaux,

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 14:48:27  
Référence : ed86a077ea6bf306785aad85afdf03c30958437d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEECZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 001**

**Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2017 pour les communes et groupements défavorisés**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide d'adopter la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2017 telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:06  
Référence : e24b52f1e780b1c8941343721214de00acc0f1ca



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 002**

**Annulation de subventions dans les domaines de l'Economie et du  
Tourisme**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil Général en dates des 18 juillet 2011, 24 juin 2013, 5 mai 2014, 3 novembre 2014, 19 janvier 2015 et 9 mars 2015, relatives respectivement aux rapports n° 001 ; 003 ; 006 ; 008, 009 ; 004 et 006,

Vu ses précédentes délibérations en dates des 18 mai 2015, 8 juin 2015, 28 septembre 2015, 9 novembre 2015 et 7 décembre 2015, relatives respectivement aux rapports n° 019, 006, 011, 017 et 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Prend acte de l'annulation des subventions suivantes dans les domaines de l'Economie et du Tourisme :

**Fonds d'Intervention Départemental de soutien à l'Artisanat et au Commerce (FIDARCO) : chapitre 204**

- **687 €** à la SARL MACONNERIE BATIMENT GROS ŒUVRE à SERVAL, accordés par la Commission permanente du 7 décembre 2015 (radiation),

- **643 €** à la SARL FORGE ET DECO à HARY, accordés par la Commission permanente du 7 décembre 2015 (forclusion loi NOTRe),
- **2 199 €** à l'EURL COUVERTURE LE TALLEC à BRANCOURT-EN-LAONNOIS, accordés par la Commission permanente du 7 décembre 2015 (forclusion loi NOTRe),
- **1 572 €** à Monsieur Gérald GRAS à SAINT-QUENTIN, accordés par la Commission permanente du 7 décembre 2015 (radiation) ;
- **1 455 €** à la SARL PUBLICITE GEORGES MARTINEZ à SAINT-QUENTIN, accordés par la Commission permanente du 7 décembre 2015 (forclusion loi NOTRe) ;
- **3 174 €** à la SARL FLOR'PASSION à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, accordés par la Commission permanente du 7 décembre 2015 (investissement réalisé via un crédit-bail, non éligible au titre du FIDARCO),
- **2 982 €** à Monsieur ABDALLAH KADRI à LAON, accordés par la Commission permanente du 9 novembre 2015 (radiation),
- **1 492 €** à la SARL JR à LAON, accordés par la Commission permanente du 9 novembre 2015 (forclusion loi NOTRe),
- **697 €** à Monsieur Avelino DE OLIVEIRA à SAINT-QUENTIN, accordés par la Commission permanente du 28 septembre 2015 (radiation),
- **794 €** à Monsieur Nicolas THEBAULT à CREPY-EN-LAONNOIS, accordés par la Commission permanente du 8 juin 2015 (forclusion),
- **695 €** à l'EIRL Jérôme THIEFFINE à LONGUEVAL, accordés par la Commission permanente du 8 juin 2015 (forclusion),
- **1 780 €** à l'EIRL Grégory MATHIOUX à SUZY, accordés par la Commission permanente du 18 mai 2015 (radiation),
- **2 539 €** à la SAS SPA AVENUE à SAINT-QUENTIN, accordés par la Commission permanente du 18 mai 2015 (forclusion),
- **2 838 €** à la SAS PYRAMIDE 02 à VIRY-NOUREUIL, accordés par la Commission permanente du 19 janvier 2015 (radiation),
- **2 785 €** à la SASU RD AUTO à SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT, accordés par la Commission permanente du 19 janvier 2015 (forclusion),
- **457 €** à la SARL NATURE ET SANTE à LAON, accordés par la Commission permanente du 19 janvier 2015 (forclusion),
- **2 512 €** à Monsieur Christophe LEGENDRE sous l'enseigne « L'ATELIER NATURE » à GUIGNICOURT, accordés par la Commission permanente du 3 novembre 2014 (forclusion),
- **3 000 €** à la SARL DIVASPORTS 2000 à GAUCHY, accordés par la Commission permanente du 24 juin 2013 (forclusion) ;

**Fonds d'Intervention Départemental d'Aide à la Création et à la reprise d'entreprise (FIDAC) : chapitre 65**

- **5 712 €** à la SARL EUROPEAN GREEN INGREDIENT à SOISSONS, accordés par la Commission permanente du 3 novembre 2014 (forclusion) ;

**Fonds d'Intervention Départemental d'Aide à la Communication d'entreprise (FIDACOM) : chapitre 65**

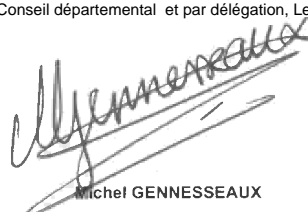
- **9 789 €** à la Blanchisserie Centrale à SOISSONS, accordée par la Commission permanente du 9 mars 2015 (forclusion) ;

**Hébergement touristique : chapitre 204**

- **7 707 €** à Monsieur Eric LOUIS à COINCY-L'ABBAYE, accordés par la Commission permanente du 5 mai 2014 (forclusion),

- **16 830 €** à Monsieur et Madame Patrice LECAUX à COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE, accordés par la Commission permanente du 18 juillet 2011 (forclusion).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:44  
Référence : a1337f512341f7ead6d6e105d8364445656f0cba





DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 003**

**Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) - Etudes pour la maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de l'ancien site militaire de LAON COUVRON**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote par division distinguant du reste de la délibération la partie correspondant au point 2) Communauté de communes du Pays de la Serre du rapport du Président,

Décide :

- à la majorité des suffrages exprimés (3 voix contre, 9 abstentions) s'agissant de la partie faisant l'objet d'un vote séparé,
- à l'unanimité pour le reste de la délibération,

1) d'allouer une subvention de 45 000 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de LAON, sur une dépense éligible prévisionnelle de 150 000 € HT, dans le cadre du CRSD, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la création d'un merlon paysager antibruit, sur le territoire des communes de CREPY et VIVAISE ;

- 2) d'allouer une subvention de 45 000 € à la Communauté de communes du Pays de la Serre, sur une dépense éligible prévisionnelle de 150 000 € HT, dans le cadre du CRSD, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre, portant sur la création d'un merlon paysager antibruit, le désamiantage et la démolition de bâtiments ainsi que la réfection de la rue de Vivaise, sur le territoire de la commune de COUVRON ;
- 3) d'augmenter la subvention allouée à la commune de COUVRON pour la reconstruction des installations de production d'eau potable et d'assainissement de la future zone d'activités de 174 318,40 € ce qui porte la subvention à 454 318,40 € ;
- 4) de valider les projets d'arrêtés joints en annexe au rapport du Président et d'autoriser le Président du Conseil départemental à en signer les versions finalisées ;
- 5) de prendre acte que ces dépenses sont inscrites au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 16/10/2017 à 15:47:30  
Référence : 4689a0f3aefe9f2fb5167afc7ef7aa31b7b68543



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 004**

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement  
des collectivités territoriales en matière d'Aménagement rural, de  
Culture, d'entretien du Patrimoine, de Transports et des Musées  
# Dépense pour Tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL du Territoire de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde :**

- **1 762 €** pour un montant subventionnable de 7 048 € HT : commune de PROUVAIS pour la réhabilitation de la salle polyvalente ;

**Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry :**

CDDL de l'ex Communauté de communes de Condé-en-Brie :

- **3 178 €** pour un montant subventionnable de 15 890 € HT : commune de COURTEMONT-VARENNE pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

CDDL de l'ex Communauté de communes du Tardenois :

- **3 520 €** pour un montant subventionnable de 14 079 € HT : commune de VILLERS-SUR-FERE pour le rejointement du pignon de l'église
- **5 362 €** pour un montant subventionnable de 21 447 € HT : commune de VEZILLY pour la réfection complète de l'électricité de l'église et création d'un réseau d'eau pluviale ;

#### **Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux :**

CDDL de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **1 419 €** pour un montant subventionnable de 5 670 € HT : commune de BARISIS-AUX-BOIS pour la création d'un chemin de randonnée sur la thématique de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale ;
- **5 313 €** pour un montant subventionnable de 21 250 € HT : commune de COUCY-LE-CHATEAU pour la restauration du mur de soutènement du chemin de Ronde;

#### **Territoire de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise :**

CDDL de l'ex Communauté de communes de Guise :

- **5 931 €** pour un montant subventionnable de 23 722 € HT : commune de CRUPILLY pour l'enfouissement du réseau téléphonique ;
- **10 208 €** pour un montant subventionnable de 40 830 € HT : commune de LAVAQUERESSE pour les travaux d'aménagement et d'équipement de la salle communale avec la clôture du terrain ;
- **1 541 €** pour un montant subventionnable de 6 163 € HT : commune de LAVAQUERESSE pour la rénovation de l'électricité de l'église ;
- **2 410 €** pour un montant subventionnable de 9 638 € HT : commune d'IRON pour la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des toilettes de la salle des fêtes ;
- **1 469 €** pour un montant subventionnable de 5 875 € HT : commune de CHIGNY pour la restauration des vitraux de l'église ;
- **10 887 €** pour un montant subventionnable de 43 548 € HT : commune de PROIX pour la réfection de la toiture de l'église ;
- **12 065 €** pour un montant subventionnable de 48 259 € HT : commune de VADENCOURT pour la réfection de la toiture de l'église Longchamp ;
- **1 873 €** pour un montant subventionnable de 7 490 € HT : commune de GRAND-VERLY pour la pose de protections grillagées pour les baies de la nef et l'imposte de la porte d'entrée ;
- **16 527 €** pour un montant subventionnable de 66 106 € HT : commune de GUISE pour la mission complète de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du porche et de la façade côté nord de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul ;

- **4 766 €** pour un montant subventionnable de 19 062 € HT : commune de MONCEAU-SUR-OISE pour l'aménagement d'une aire de stationnement au point d'arrêt « Mairie » ;
- **2 977 €** pour un montant subventionnable de 11 906 € HT : commune de NOYALES pour la création d'une aire de pique-nique et de loisirs en milieu rural ;

#### **CDDL de la Communauté d'agglomération du Laonnois :**

- **852 €** pour un montant subventionnable de 5 679 € HT : commune de BESNY-ET-LOISY pour le déplacement du chemin rural dit « des Biches » ;
- **1 824 €** pour un montant subventionnable de 12 160 € HT : commune de BIEVRES pour le remplacement du paratonnerre de l'église ;
- **538 €** pour un montant subventionnable de 3 586 € HT : commune de CESSIERES pour la mise en sécurité des cloches du clocher de l'église ;

#### **Territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois :**

CDDL de l'ex Communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz :

- **1 206 €** pour un montant subventionnable de 4 021 € HT : Commune de COYOLLES pour la reconstruction du mur de la cour en moellons et la transformation de l'escalier de l'ancienne école ;
- **5 145 €** pour un montant subventionnable de 17 151 € HT : Commune de PUISIEUX-EN-RETZ pour la rénovation intérieure de la salle communale ;

#### **Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois :**

CDDL de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :

- **205 000 €** pour un montant subventionnable de 3 261 411 € HT : commune de SAINT-QUENTIN pour la création d'un espace culturel et d'une salle de spectacle « La Manufacture » aux abords de la cité de Vermand (Quartier Vermandois) ;
- **25 000 €** pour un montant subventionnable de 153 422 € HT : commune de SAINT-QUENTIN pour la mise en scénographie du musée des papillons ;

CDDL de l'ex Communauté de Communes du canton de Saint-Simon :

- **2 043 €** pour un montant subventionnable de 10 216 € HT : commune de DURY pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes ;

#### **CDDL du Territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :**

- **4 065 €** pour un montant subventionnable de 13 551 € HT : commune d'ALAINCOURT pour l'aménagement d'une salle au Centre culturel ;
- **1 829 €** pour un montant subventionnable de 6 097 € HT : commune de BERTHENICOURT pour la pose d'une clôture entourant le cimetière et la réfection du sas de l'église ;
- **1 902 €** pour un montant subventionnable de 6 341 € HT : commune de GIBERCOURT pour la pose d'une rampe d'accès handicapés et aménagement du parvis de l'église ;

- **728 €** pour un montant subventionnable de 2 427 € HT : commune de BRISSY-HAMEGICOURT pour l'achat d'un four de remise en température pour l'accueil des enfants pour un ALSH dans les locaux de l'école maternelle ;
- **68 091 €** pour un montant subventionnable de 226 969 € HT : commune de MONT-D'ORIGNY pour l'aménagement d'une salle socio-culturelle – Phase 2 ;
- **76 593 €** pour un montant subventionnable de 255 311 € HT : commune d'ORGINY-SAINTE-BENOITE pour l'aménagement d'une salle du Temps Libre ;
- **1 098 €** pour un montant subventionnable de 3 660 € HT : commune de PARPEVILLE pour la restauration d'un vitrail de l'église ;
- **3 294 €** pour un montant subventionnable de 10 980 € HT : commune de THENELLES pour la mise en accessibilité de l'église ;

#### **CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Pays du Vermandois :**

- **27 043 €** pour un montant subventionnable de 90 144 € HT : commune de BELLENGLISE pour la rénovation et la mise en accessibilité de la salle des fêtes ;
- **4 482 €** pour un montant subventionnable de 14 940 € HT : commune de FLUQUIERES pour la rénovation partielle de la toiture de l'église ;
- **2 508 €** pour un montant subventionnable de 8 361 € HT : commune de LANCHY pour les travaux de maçonnerie sur le sol à l'intérieur de l'église ;
- **28 333 €** pour un montant subventionnable de 94 442 € HT : commune de PREMONT pour la restauration du clocher de l'église ;

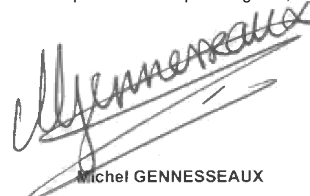
#### **Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny/Tergnier/La Fère :**

CDDL de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse:

- **497 €** pour un montant subventionnable de 1 989 € HT : commune d'ACHERY pour la remise en état d'un abribus au point d'arrêt « Abri » ;
- **4 100 €** pour un montant subventionnable de 20 500 € HT : commune de DANIZY pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

2) Prend acte que la somme de 557 379 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:10  
Référence : 89b4a523f80035bf19310b7463d47a32803cea15



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 005**

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) : Approbation de l'ajustement 2017 de l'ancien Territoire de l'Ourcq et du Clignon, du Territoire des Trois Rivières, du Val de l'Aisne et du Pays de la Serre**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Approuve les programmations 2017 de l'ancien Territoire de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon, du Territoire des Trois Rivières, du Territoire du Val de l'Aisne et du Pays de la Serre telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Individualise, au titre de ces Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Territoire de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières :**

- **3 027 €** pour un montant subventionnable de 7 568 € HT : Commune de Beaumé pour la création d'un colombarium,

### Territoire de la Communauté de communes du Pays de la Serre :

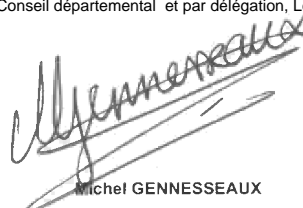
- **1 741 €** pour un montant subventionnable de 8 707 € HT : Commune d'Agnicourt-et-Sechelles pour des travaux d'accessibilité à la mairie et au cimetière,
- **1 498 €** pour un montant subventionnable de 7 491 € HT : Commune d'Agnicourt-et-Sechelles pour l'acquisition d'une tondeuse,
- **1 582 €** pour un montant subventionnable de 7 910 € HT : Commune de Sons-et-Ronchères pour la réfection de l'escalier de la salle de la mairie,
- **3 259 €** pour un montant subventionnable de 16 293 € HT : Commune de Thiernu pour l'acquisition de matériel,

### Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :

- **6 250 €** pour un montant subventionnable de 25 000 € HT : Commune de Braine pour l'acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts,
- **5 579 €** pour un montant subventionnable de 22 316 € HT : Commune de Bazoches-sur-Vesle pour l'acquisition d'une tondeuse,
- **882 €** pour un montant subventionnable de 3 526 € HT : Commune de Terny-Sorny pour la création d'un colombarium,
- **3 709 €** pour un montant subventionnable de 14 836 € HT : Commune de Laffaux pour l'aménagement du cimetière communal,
- **673 €** pour un montant subventionnable de 2 691 € HT : Commune de Presles-et-Boves pour la réfection de la peinture intérieure de la mairie,
- **3 614 €** pour un montant subventionnable de 36 141 € HT : Syndicat des eaux de Chéry-Chartreuve pour la réalisation d'une étude diagnostique du réseau d'eau potable,
- **5 008 €** pour un montant subventionnable de 16 694 € HT : Commune de Vauxtin pour la réalisation d'études préalables aux travaux d'interconnexion de Vauxtin au Syndicat des Eaux de Fismes,
- **16 362 €** pour un montant subventionnable de 32 724 € HT : Commune de Mont-Saint-Martin pour la pose d'une réserve incendie ;

3) Prend acte que la somme de 53 184 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:24  
Référence : 3042be96302419d4505dbacb2f2473fe6fc62e69





DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 006**

**Véloroutes et Voies Vertes section CHAMOUILLE-MONAMPTEUIL -  
Reconduction de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine  
public fluvial - Convention avec Voies Navigables de France**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n° 21941700082, consentie par Voies Navigables de France au Conseil départemental de l'Aisne en vue de l'occupation du Domaine Public Fluvial dans le cadre de la traversée de l'Ailette par la Véloroute n° 30, moyennant une redevance révisable annuelle de 40,81 € ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention ainsi que tous documents s'y référant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:40  
Référence : 2bd0f77c23068c458b47a55c0bf20d167be3593b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 007**

**EuroVelo 3 - Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage départementale, des travaux d'aménagements de l'EuroVelo 3 sur la commune de MACQUIGNY et aux modalités futures d'entretien de l'aménagement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **007**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Valide le projet de convention joint en annexe au rapport du Président qui précise les aménagements de l'EuroVelo 3 sur la commune de MACQUIGNY et ses modalités d'entretien ;

2) Autorise le Président à signer la convention et tout document s'y référant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:01  
Référence : c63a18b67adf0159a98778678817d71cfc059f6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 008**

**Convention relative au balisage et à la signalisation des circuits de randonnée entre le Département de l'Aisne et la Communauté de communes du Pays de la Serre**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Valide les besoins en équipements de balisage et de signalisation sollicités par la Communauté de communes du Pays de la Serre, tels qu'ils figurent dans le projet de convention joint en annexe au rapport du Président ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer le projet de convention d'aménagement et de gestion des circuits de randonnée entre le Conseil départemental de l'Aisne et la Communauté de communes du Pays de la Serre et tout document s'y référant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:42  
Référence : b4efc8a63617d5ce3f4242798ccb1c7524d5725d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 009**

**Convention régissant les modalités d'aménagement et de gestion par le Syndicat Mixte de l'Ailette, des emprises départementales le long de la Voie Verte de l'Ailette**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Valide le projet de convention régissant les modalités d'aménagement et de gestion par le Syndicat mixte de l'Ailette des emprises départementales le long de la Voie Verte de l'Ailette ;

2) Autorise le Président à signer la convention et tout document s'y référant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:16  
Référence : 12198ff046ef5a4b03c7480150e415b670ef6e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 010**

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à  
l'équipement des collectivités locales en matière de logement  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **010**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois**

CDDL de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin

- **2 163 €** pour un montant subventionnable de 4 325 € HT : Commune de GRUGIES concernant la rénovation du logement communal situé 29, Bis rue de Picardie ;

- **2 045 €** pour un montant subventionnable de 4 090 € HT : Commune de GRUGIES concernant le remplacement de la chaudière du logement communal situé 29, Bis rue de Picardie ;

**CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon**

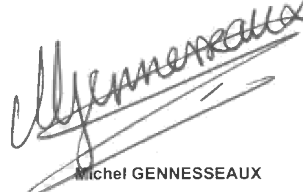
- 6 014 € pour un montant subventionnable de 40 091 € HT : Commune de MARTIGNY-COURPIERRE concernant les travaux pour la réalisation d'un logement communal situé 11, rue de Laon ;

**CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Oise**

- 1 997 € pour un montant subventionnable de 4 992 € HT : Commune de CERIZY pour le remplacement de volets et de fenêtres au logement communal situé 1, rue de l'Eglise ;

2) Prend acte que la somme de 12 219 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:08  
Référence : 362d5bbdd3ef4fb659daebab804a23a683c10c03



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 011**

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière Educative et Sportive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois**

CDDL de l'ex Communauté de communes du canton de Saint-Simon :

- **4 929 €** pour un montant subventionnable de 19 717 € HT : Commune de JUSSY pour la réfection de la toiture du préau de l'école ;

### **Territoire de la Communauté de communes Retz en Valois**

CDDL de l'ex Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne :

- **11 725 €** pour un montant subventionnable de 58 629 € HT : Commune de BERNY-RIVIERE pour la création d'un équipement sportif ;
- **4 880 €** pour un montant subventionnable de 19 519 € HT : Commune de MONTIGNY-LENGRAIN pour l'isolation et la réfection des menuiseries de l'école ;
- **1 290 €** pour un montant subventionnable de 5 160 € HT : Commune d'AMBLENY pour l'acquisition de tablettes numériques ;

### **CDDL de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières**

- **716 €** pour un montant subventionnable de 2 863 € HT : Commune de MARTIGNY pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif et d'un ordinateur ;

### **Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny/Tergnier/La Fère**

CDDL de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **45 780 €** pour un montant subventionnable de 91 559 € HT : Communauté d'agglomération Chauny/Tergnier/La Fère pour des travaux dans les écoles année 2016 ;
- **13 933 €** pour un montant subventionnable de 55 730 € HT : Commune de SAINT-GOBAIN pour l'aménagement d'un city stade ;
- **1 551 €** pour un montant subventionnable de 6 205 € HT : Commune de LA FERRE pour l'isolation acoustique de la cantine scolaire ;

### **CDDL de la Communauté d'agglomération du Soissonnais**

- **3 015 €** pour un montant subventionnable de 12 061 € HT : Commune de BELLEU pour la réalisation des peintures du couloir et du hall de l'école Jules Verne ;
- **118 075 €** pour un montant subventionnable de 1 270 143 € HT : Commune de SOISSONS pour la création d'un équipement polyvalent et de restauration scolaire au quartier de la gare ;
- **73 750 €** pour un montant subventionnable de 395 071 € HT : Commune de POMMIERS pour la création d'une 5<sup>ème</sup> classe au regroupement scolaire de POMMIERS ;

### **CDDL de la Communauté de communes du Vermandois**

- **287 200 €** pour un montant subventionnable de 1 436 000 € HT : Syndicat Intercommunal du Pôle Educatif Primaire du Vermandois pour la construction du pôle éducatif primaire du vermandois (2<sup>ème</sup> tranche) ;

### **Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry**

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Région de Château-Thierry :

- **14 234 €** pour un montant subventionnable de 28 467 € HT : Commune d'ETAMPES-SUR-MARNE pour la réhabilitation du gymnase ;



- **15 800 €** pour un montant subventionnable de 66 895 € HT : Commune d'ETAMPES-SUR-MARNE pour la création d'un plateau multisports ;
- **46 808 €** pour un montant subventionnable de 187 234 € HT : Commune d'ESSOMES-SUR-MARNE pour la création d'une salle d'exercices, l'aménagement d'un couloir et d'un sanitaire handicapés à l'école maternelle ;
- **5 470 €** pour un montant subventionnable de 21 879 € HT : Syndicat des Ecoles Regroupées de Coigny/Rocourt pour l'achat de matériel informatique et divers pour les écoles de Coigny ;
- **3 016 €** pour un montant subventionnable de 12 062 € HT : Syndicat des Ecoles Regroupées de Coigny/Rocourt pour un équipement sécuritaire à l'école de Coigny ;

CDDL de l'ex Communauté de communes du canton de Condé en Brie :

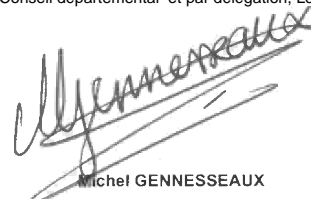
- **21 624 €** pour un montant subventionnable de 108 119 € HT : Commune de ROZOY-BELLEVALLE pour la réalisation d'un terrain multisport ;
- **2 382 €** pour un montant subventionnable de 11 912 € HT : Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de la Marne pour l'achat de matériel informatique pour les écoles ;

#### **CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon**

- **68 903 €** pour un montant subventionnable de 344 513 € HT : Commune de FESTIEUX pour l'extension de l'école primaire (classe et restauration scolaire) ;
- **240 000 €** pour un montant subventionnable de 480 000 € HT : Commune de LAON pour des travaux dans les écoles année 2017 ;
- **8 474 €** pour un montant subventionnable de 56 496 € HT : Commune d'EPPEL pour la création d'un terrain multisports ;
- **1 948 €** pour un montant subventionnable de 12 984 € HT : Commune d'EPPEL pour la création d'une aire de jeux ;

2) Prend acte que la somme de 995 503 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:10  
Référence : e4459dd4c881b08a5540c21fe21fefa3e4e89a80



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 012**

**Conventions relatives au balisage et la signalisation des circuits de randonnée avec la Communauté de communes du Val de l'Aisne et la Communauté de communes Retz en Valois**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Valide les besoins en équipements de balisage et de signalisation sollicités par la Communauté de communes du Val de l'Aisne et la Communauté de communes Retz en Valois ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions d'aménagement et de gestion des circuits avec la Communauté de communes du Val de l'Aisne et la Communauté de communes Retz en Valois, dont une version est jointe en annexe au rapport du Président, ainsi que tout document s'y référant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 013**

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière de développement local**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu sa précédente délibération en date du 9 novembre 2015, relative au rapport n° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :**

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **866 €** pour un montant subventionnable de 3 464 € HT : commune de SAINT-GOBAIN pour la rénovation mobilière de la mairie phase 2,

- **15 417 €** pour un montant subventionnable de 61 667 € HT : commune de SAINT-GOBAIN pour la réfection de la toiture des services techniques,
- **621 €** pour un montant subventionnable de 2 485 € HT : commune de SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS pour l'aménagement d'un columbarium au cimetière,
- **13 424 €** pour un montant subventionnable de 26 848 € HT : communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère pour les travaux au bâtiment des services techniques,
- **9 808 €** pour un montant subventionnable de 39 233 € HT : commune de LA FERRE pour la mise en place d'un système de vidéo-surveillance 1<sup>ère</sup> Tranche,
- **7 700 €** pour un montant subventionnable de 30 800 € HT : commune de LA FERRE pour l'accessibilité ERP 1<sup>ère</sup> Tranche,

#### **Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry :**

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Tardenois :

- **9 497 €** pour un montant subventionnable de 37 988 € HT : commune de LE CHARMEL pour l'aménagement du cimetière,
- **2 050 €** pour un montant subventionnable de 8 200 € HT : commune de COULONGES-COHAN pour les travaux de mise aux normes de l'accès handicapés à la mairie par la réalisation d'une rampe d'accès,

#### **CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Oise :**

- **3 999 €** pour un montant subventionnable de 15 996 € HT : commune de THENELLES pour la mise en place d'une vidéo-surveillance,
- **9 507 €** pour un montant subventionnable de 31 691 € HT : commune de SERY-LES-MEZIERES pour la mise en conformité de l'accès de la Mairie aux PMR et remplacement des menuiseries,
- **746 €** pour un montant subventionnable de 2 486 € HT : commune de HINACOURT pour la mise en conformité des installations électriques de la mairie et de la salle du Conseil,
- **4 795 €** pour un montant subventionnable de 15 984 € HT : commune de REGNY pour les travaux de réfection de la cour arrière de la mairie,
- **2 499 €** pour un montant subventionnable de 8 330 € HT : commune de ORIGNY-SAINT-BENOITE pour l'acquisition d'un véhicule de service,
- **8 297 €** pour un montant subventionnable de 27 655 € HT : commune de VENDEUIL pour la réfection de la toiture de la maison communale,

#### **Territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois :**

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt-de-Retz :

- **7 782 €** pour un montant subventionnable de 25 940 € HT : commune de LARGNY-SUR-AUTOMNE pour les travaux d'accessibilité à la mairie et à l'école,

#### **CDDL du Territoire de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre :**

- **4 716 €** pour un montant subventionnable de 23 582 € HT : Commune de LA VALLEE-AU-BLE pour l'accessibilité des PMR de la mairie et des bâtiments communaux,

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :**

- **1 924 €** pour un montant subventionnable de 9 619 € HT : Commune de LANDRICOURT pour des travaux d'accessibilité au cimetière,

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Pays du Vermandois :**

- **27 220 €** pour un montant subventionnable de 136 100 € HT : Commune de BEAUREVOIR pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux,

- **1 908 €** pour un montant subventionnable de 9 541 € HT : Commune de NAUROY pour la réfection de la façade de la Mairie,

- **1 306 €** pour un montant subventionnable de 6 531 € HT : Commune de PREMONT pour la sécurisation des écoles et de la Mairie (électricité),

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes de la Région de Guise :**

- **4 188 €** pour un montant subventionnable de 16 753 € HT : commune de IRON pour la réalisation d'un bâtiment communal de stockage de matériels,

- **5 076 €** pour un montant subventionnable de 20 305 € HT : commune de HAUTEVILLE pour les travaux de réfection des pilasses en briques et remplacement du portail du cimetière,

- **1 713 €** pour un montant subventionnable de 6 850 € HT : commune de HAUTEVILLE pour la mise en place d'un columbarium au cimetière,

- **3 766 €** pour un montant subventionnable de 15 062 € HT : commune de PROISY pour le remplacement des fenêtres de la mairie,

- **5 860 €** pour un montant subventionnable de 23 438 € HT : commune de AISONVILLE-ET-BERNOVILLE pour l'aménagement de la mairie,

- **31 415 €** pour un montant subventionnable de 125 658 € HT : commune de AUDIGNY pour la réhabilitation de l'ancien presbytère,

- **904 €** pour un montant subventionnable de 3 614 € HT : commune de BERNOT pour la rénovation de la peinture du hall d'entrée de la mairie,

- **757 €** pour un montant subventionnable de 3 028 € HT : commune de GRAND-VERLY pour le remplacement des fenêtres de la mairie,

- **3 037 €** pour un montant subventionnable de 12 146 € HT : commune de GRAND-VERLY pour la réfection de la toiture de l'auvent situé dans la cour de la mairie,

- **4 569 €** pour un montant subventionnable de 18 274 € HT : commune de LAVAQUERESSE pour les travaux d'aménagement du cimetière et reprise de concessions,

- **1 076 €** pour un montant subventionnable de 4 304 € HT : commune de LAVAQUERESSE pour la réfection de la toiture de la mairie et du bâtiment communal,

- **1 950 €** pour un montant subventionnable de 7 800 € HT : commune de MONCEAU-SUR-OISE pour les travaux de reprise de concessions au cimetière,

- **18 110 €** pour un montant subventionnable de 72 441 € HT : commune de PETIT-VERLY pour la création d'une nouvelle mairie,

- **3 113 €** pour un montant subventionnable de 12 451 € HT : commune de VADENCOURT pour la réfection de la toiture de la mairie,

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache :**

- **3 065 €** pour un montant subventionnable de 15 325 € HT : commune de NOIRCOURT pour l'aménagement du cimetière.

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes de la Région de Condé-en-Brie**

- **168 000 €** pour un montant subventionnable de 1 350 895 € HT : commune de CREZANCY pour la réhabilitation d'une maison ancienne et extension pour accueillir une crèche et les services de l'Etat,

- **5 456 €** pour un montant subventionnable de 36 376 € HT : commune de CONDE-EN-BRIE pour la rénovation du secrétariat de la mairie et création d'un accès aux personnes à mobilité réduite,

- **2 788 €** pour un montant subventionnable de 18 584 € HT : commune de ROZOY-BELLEVALLE pour la réfection de la toiture de la mairie,

- **630 €** pour un montant subventionnable de 4 200 € HT : commune de ROZOY-BELLEVALLE pour l'aménagement d'un columbarium.

**CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Soissonnais :**

- **131 870 €** pour un montant subventionnable de 659 348 € HT : commune de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN pour la création d'une maison de santé pluri-professionnelle.

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne :**

- **5 000 €** pour un montant subventionnable de 36 410 € HT : commune de AMBLENY pour l'aménagement d'un local municipal pour le besoin des services,

- **3 104 €** pour un montant subventionnable de 15 521 € HT : commune de EPAGNY pour la rénovation du secrétariat de la Mairie,

- **2 860 €** pour un montant subventionnable de 14 300 € HT : commune de RESSONS-LE-LONG pour la réfection du mur du cimetière,

- **8 029 €** pour un montant subventionnable de 40 146 € HT : commune de RESSONS-LE-LONG pour l'acquisition d'un logiciel métier,

- **4 546 €** pour un montant subventionnable de 22 730 € HT : commune de RESSONS-LE-LONG pour l'acquisition d'un véhicule électrique,

- **1 299 €** pour un montant subventionnable de 6 497 € HT : commune de VASSENS pour la réfection de la salle des archives,

- **1 750 €** pour un montant subventionnable de 8 749 € HT : commune de NOUVRON-VINGRE pour le remplacement de la chaudière,

- **2 022 €** pour un montant subventionnable de 10 111 € HT : commune de LAVERSINE pour les travaux d'accessibilité à la mairie.

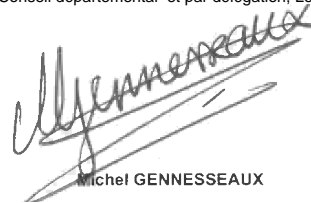
2) Prend acte que la somme de 560 033 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Annule, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, la subvention sur l'opération suivante :

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes de Charly sur Marne :**

- **844 €** pour un montant subventionnable de 4 220 € HT : Commune de LA CHAPELLE-SUR-CHEZY pour les travaux d'accessibilité à la mairie et à la salle du foyer rural.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:14  
Référence : 8f72c07faa6b9f6dfbd367e4207967fb60f0ea67



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 014**

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement  
des collectivités locales en matière d'alimentation en eau potable et de  
défense contre l'incendie  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des CDDL, les subventions sur les opérations suivantes :

**Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :**

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de Chauny-Tergnier :

- **400 938 €** pour un montant subventionnable de 1 204 049 € HT :

Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier pour l'extension de la déchèterie de CHAUNY,



### **CDDL de la Communauté de communes du Pays du Vermandois**

- **10 697 €** pour un montant subventionnable de 53 487 € HT : Syndicat des Eaux du Val de Croix pour la remise en état du réservoir de CROIX-FONSOMMES,
- **42 194 €** pour un montant subventionnable de 140 647 € HT : Communauté de communes du Pays du Vermandois pour la mise aux normes, aménagement et la signalétique des déchèteries,

### **CDDL de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon**

- **2 100 €** pour un montant subventionnable de 4 200 € HT : Commune de SAINT-SIMON pour la pose de 2 poteaux incendie rue de Clastres et rue d'Avesne,

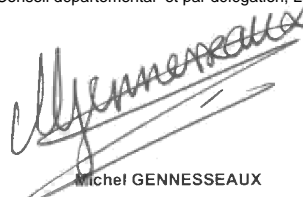
### **Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry :**

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Tardenois :

- **33 560 €** pour un montant subventionnable de 231 824 € HT : Union des Services d'Eaux du Sud de l'Aisne pour le schéma directeur d'eau potable : programmation 2016 ;

2) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:18  
Référence : 681ce111017a48cdb7379ffea758fe88f0a5b7c6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 015**  
**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

- 52X11 Hirson Thiérache : 2 000 €  
18<sup>ème</sup> course cycliste « La Cantonale » le 2 juillet 2017

- Saint-Quentin moto passion : 1 500 €  
championnat de France de moto cross country du Chaudron  
les 9 et 10 septembre 2017

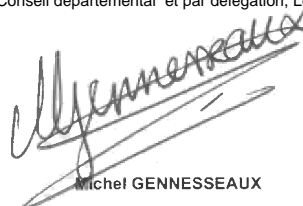
- Comité départemental de judo : 1 200 €,  
tournoi national senior féminin "les guerrières"  
et tournoi national cadets/cadettes le 5 novembre 2017

B) au titre de l'aide aux équipes amateurs pour la saison sportive 2016/2017, les subventions suivantes :

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| - Handball club Laonnois        | 5 500 €    |
| - Villers Cotterêts volley ball | 13 436 €   |
| - La Soissonnaise gymnastique   | 7 353 €    |
| - CSCV Hirson athlétisme        | 5 000 €    |
| - Volley club La Férois         | 11 480 € ; |

2) Gage cette dépense de 47 469 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:20  
Référence : 6825978019440fe520d8a6fa42518b68ee5e1755



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 016**  
**Aide départementale pour l'organisation de séjours éducatifs pour collégiens réalisés à Cap'Aisne**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Alloue pour l'organisation du séjour éducatif à Cap' Aisne, CHAMOUILLE selon le détail repris dans le rapport du Président, la subvention suivante :

Collège Jean Mermoz LAON

462 € ;

2) Gage la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:22  
Référence : 360dd265fa8b54c416c14bdcc4dd6aa059582f84



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 017**

**Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

|   |         |
|---|---------|
| Association sportive de BEAUREVOIR – Match de gala en hommage à Guy BLERIOT le 19 août 2017 à BEAUREVOIR  | 200 €   |
| Association Kamité Events de CHATEAU-THIERRY - 3 <sup>ème</sup> édition du Salon Lafontaine d'Afrique le 12 novembre 2017 à CHATEAU-THIERRY               | 500 €   |
| Compagnie d'Arc de COINCY - Participation au défilé du Bouquet provincial le 21 mai 2017 à CONDE-STE-LIBIAIRE   | 400 €   |
| Association Editions du Domaine de BRASLES - Exposition Serge MOUILLE « Lumières et Rémanences » du 15 avril au 17 juin 2017 au Silo U1 à CHATEAU-THIERRY | 1 400 € |

|   |       |
|---|-------|
| Association Française des Diabétiques de l'Aisne (AFD 02) de CHATEAU-THIERRY<br>Démarches de prévention lors de la Journée mondiale du diabète le 14 novembre 2017<br>à CHATEAU-THIERRY | 500 € |
| Association Dynamic ROUY d'AMIGNY-ROUY - Invitation sportive les 1 <sup>er</sup> , 08, 15, 22<br>et 29 juin 2017 à AMIGNY-ROUY  | 400 € |
| Association CONDREN Initiatives - 2 <sup>ème</sup> édition du Salon des loisirs créatifs<br>« Créapassion » le 07 octobre 2017 à CONDREN  | 300 € |
| Association MONTREUIL Hier, Aujourd'hui, Demain (MHAD) - Journée « Zones humides »<br>le 04 février 2017 à MONTREUIL-AUX-LIONS  | 400 € |
| Association Familles rurales de PONTAVERT - « Cochon à la broche » le 13 mai 2017<br>à PONTAVERT  | 200 € |
| Association ACPG-CATM de SISSONNE - Cérémonie dans le cadre du Centenaire<br>de la Grande Guerre le 11 novembre 2017 à SISSONNE   | 200 € |
| Commune de SAINTE-PREUVE - SAINTE-PREUVE en fête le 14 juillet 2017   | 200 € |
| Centre communal d'action sociale de CRAONNE - Rencontre inter-générationnelle<br>à l'occasion des fêtes de Noël le 16 décembre 2017 à CRAONNE   | 200 € |
| Association PROISY Animation - PROISY en fête les 15, 16 et 17 juillet 2017   | 200 € |
| Association Société Particulière de chasse de VENEROLLES - Ball-trap le 09 juillet 2017<br>à VENEROLLES   | 300 € |
| Foyer rural – Section Danse - de VILLERS-LES-GUISE - Gala de danse le 04 juin 2017<br>à VILLERS-LES-GUISE   | 200 € |
| Foyer rural – Section Chorale « Vis l'air au diapason » de VILLERS-LES-GUISE<br>Concert le 17 juin 2017 à VILLERS-LES-GUISE   | 200 € |
| Association Pals Athlétic Club (PAC) Basket-ball de GUISE - Tournoi de basket-ball<br>le 16 septembre 2017 à GUISE  | 800 € |
| Comité des fêtes et de la culture de LE NOUVION-EN-THIERACHE<br>Représentation théâtrale « Babine » le 11 mars 2017 à LE NOUVION-EN-THIERACHE   | 400 € |
| Association Ensemble vocal novionnais de LE NOUVION-EN-THIERACHE - Concert<br>annuel le 10 juin 2017 à LE NOUVION-EN-THIERACHE  | 300 € |
| Association Artistiquement ETREUX - 3 <sup>ème</sup> salon de Printemps de peinture du 31 mars<br>au 02 avril 2017 à ETREUX   | 400 € |
| Ensemble orchestral en pays novionnais de LE NOUVION-EN-THIERACHE - Festival<br>de musique le 21 mai 2017 à LE NOUVION-EN-THIERACHE   | 300 € |
| Association Les Chignyois en fête de CHIGNY - Fête du bois le 30 juillet 2017<br>à CHIGNY   | 300 € |
| Association Aïto club bâton et défense de BOUE - Stage de karaté pieds poings<br>le 1 <sup>er</sup> mai 2017 à BOUE   | 200 € |

|  |         |
|--|---------|
| Comité des fêtes de VENEROLLES - Feux de la Saint-Jean le 24 juin 2017<br>à VENEROLLES   | 500 €   |
| Association de la Ferme de COUVRON à MACQUIGNY - Concours hippique officiel<br>le 11 juin 2017 à MACQUIGNY   | 300 €   |
| Association Au matériel d'antan de LA NEUVILLE-LES-DORENGT - 10 <sup>ème</sup> Fête<br>à travers champs les 02 et 03 septembre 2017 à LA NEUVILLE-LES-DORENGT            | 1 500 € |
| Comice agricole de l'arrondissement de VERVINS à FONTAINE-LES-VERVINS<br>Comice agricole le 28 mai 2017 à GUISE  | 1 100 € |
| Amicale des Anciens de la Fédération Nationale des Producteurs de lait (FNPL)<br>Découverte des différents sites du Département de l'Aisne du 05<br>au 08 septembre 2017 | 600 €   |
| Association Les P'tits Loups de LAVAQUERESSE - Voyage le 15 août 2017 à WALIBI<br>en Belgique  | 500 €   |
| Club du 3 <sup>ème</sup> âge de LANDOUZY-LA-VILLE - Repas choucroute le 22 octobre 2017<br>à LANDOUZY-LA-VILLE   | 500 €   |
| Commune d'EFFRY - EFFRY en fête le 13 juillet 2017   | 400 €   |
| Commune de WIMY - WIMY en fête les 20, 21 et 22 mai 2017   | 400 €   |
| Association pour le Développement et l'Action dans le canton d'AUBENTON (ADACA)<br>Thé dansant le 17 septembre 2017 à AUBENTON   | 300 €   |
| Club des séniors d'AUBENTON - Thé dansant le 28 septembre 2017 à AUBENTON  | 300 €   |
| Association VITAL 2000 de SAINT-MICHEL - Gala de danse le 24 juin 2017<br>à HIRSON   | 300 €   |
| Association The Black Stain d'ORIGNY-EN-THIERACHE - Concert le 16 septembre 2017<br>à HIRSON   | 400 €   |
| Association IVIERS Animations – A la découverte de BOULOGNE-SUR-MER<br>le 22 juin 2017   | 200 €   |
| Société de Tir l'Espérance de SAINT-MICHEL - Fête du tir les 02 et 03 septembre 2017<br>à SAINT-MICHEL   | 250 €   |
| Comité des fêtes d'AUBENTON - AUBENTON en fête les 26 et 27 août 2017  | 300 €   |
| Amicale des Jeunes du Chaudron d'ORIGNY-EN-THIERACHE - Fête du Hameau<br>Le Chaudron les 15, 16 et 17 juillet 2017   | 200 €   |
| Association Les p'tites fripouilles de BUCILLY - Spectacle de Noël le 22 décembre 2017<br>à LANDOUZY-LA-VILLE  | 500 €   |
| Association Aisne JALMALV-en-Thiérase à HIRSON – Spectacle<br>« Rêve d'ange heureux » le 05 octobre 2017 à HIRSON  | 300 €   |
| Association Atelier de l'Ailette d'ANIZY-LE-CHATEAU - Exposition de peintures<br>du 08 au 16 avril 2017 à ANIZY-LE-CHATEAU   | 200 €   |

|  |       |
|--|-------|
| Association Anim-AULNOIS d'AULNOIS-SOUS-LAON - Soirée cabaret le 04 mars 2017 à AULNOIS-SOUS-LAON  | 300 € |
| Comité des fêtes et loisirs de LANISCOURT - LANISCOURT en fête du 21 au 24 juillet 2017  | 200 € |
| Association La Boule laniscourtoise de LANISCOURT - Concours de pétanque le 02 juillet 2017 à LANISCOURT   | 200 € |
| Association Z'Art Bee Compagnie de LAON - Représentation théâtrale « Monsieur Agop » le 13 mai 2017 à LAON   | 200 € |
| Association Regard Trisomie 21 (ART 21) de LAON - Exposition et atelier danse lors du Festival « C'est comme ça » du 07 au 17 octobre 2017                               | 250 € |
| Association Attchoo Dancin'The World de LAON - Bal folk le 24 juin 2017 à LAON   | 200 € |
| Union sportive laonnoise - Tournois jeunes les 10 et 11 juin 2017 à LAON   | 300 € |
| Association de Gestion du Marché du Pays laonnois à LAON - Animation du marché de Noël le 15 décembre 2017 à LAON  | 200 € |
| Association La Laonnoise 02 de LAON - Spectacle « La Laonnoise fait sa comédie » le 24 juin 2017 à LAON  | 250 € |
| Association Aisne JALMALV-en-Laonnois à LAON – Conférence « Moi, j'anticipe les conditions de ma fin de vie » le 22 septembre 2017 à LAON                                | 350 € |
| Comité Fédéral de l'Aisne du Secours Populaire Français de LAON – Journée des oubliés des vacances le 23 août 2017 à la base de loisirs de ST-LEU D'ESSERENT dans l'Oise | 200 € |
| Association Made in Aisne de MARTIGNY-COURPIERRE - Fête de l'Art et de l'Artisanat du 12 au 20 août 2017 à l'Abbaye de VAUCLAIR  | 200 € |
| Ensemble vocal de LAON Chanteur - Journée chorale départementale le 22 octobre 2017 à LAON   | 200 € |
| Association des résidents du village Isle de France (ARVIF) de LAON – Arbre de Noël le 17 décembre 2017 à LAON   | 235 € |
| Comité des fêtes PARGNY Loisirs de PARGNY-LES-BOIS - Journée pêche le 24 juin 2017 à CHEVRESIS-MONCEAU   | 250 € |
| Association Mac'Adam Crazy de POUILLY-SUR-SERRE - Mac'Adam Crazy 4 les 02 et 03 septembre 2017 à POUILLY-SUR-SERRE   | 300 € |
| Association La Chatillonnaise 02 de CHATILLON-LES-SONS – Rencontre des CHATILLON de France et d'ailleurs les 21 et 22 octobre 2017 à CHATILLON-LES-SONS                  | 300 € |
| Association Main dans la main de WIEGE-FATY - Activités mensuelles (belote, jeux de société) le 1 <sup>er</sup> mardi de chaque mois à WIEGE-FATY                        | 200 € |

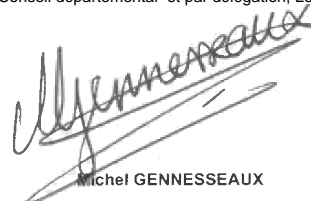


|  |       |
|--|-------|
| Amicale des Sapeurs-pompiers de CRECY-SUR-SERRE - Journée sportive commémorative le 26 août 2017 à CRECY-SUR-SERRE                                       | 355 € |
| Société Athlétique et Sportive de MOY-DE-L' AISNE - Tournois de football catégorie « jeunes » les 24 et 25 juin 2017 à MOY-DE-L' AISNE                   | 800 € |
| Association JUSSY Futsal - Journée pêche à la truite le 10 juin 2017 à SINCENY   | 300 € |
| Association US RIBEMONT-MEZIERES (USRM) de RIBEMONT - Tournois de football les 12 et 15 août 2017 à RIBEMONT   | 800 € |
| Football club de MEZIERES-SUR-OISE - Journées découverte de pratiques sportives du 10 au 26 juillet 2017 à MEZIERES-SUR-OISE                             | 400 € |
| Amicale Rétro Machines du Vermandois à PONTRU - 7 <sup>ème</sup> Fête de la moisson le 20 août 2017 à PONTRU   | 500 € |
| Association Loisirs et Détente de PONTRUET - Feux de la Saint-Jean le 24 juin 2017 à PONTRUET  | 500 € |
| Association Animation Saint-Jean de SAINT-QUENTIN - Festivités de la Saint-Fiacre le 02 septembre 2017 à SAINT-QUENTIN                                   | 500 € |
| Association Sportive et Gymnique (ASG) de GAUCHY - Meeting d'athlétisme de GAUCHY le 12 mai 2017   | 300 € |
| Amitié franco-polonaise de GAUCHY - Soirée culturelle et historique « A la découverte de la famille PONIATOWSKI » le 24 septembre 2017 à MONT-NOTRE-DAME | 200 € |
| Association pour le Don de sang bénévole GAUCHY-GRUGIES – Réunion d'Assemblée générale le 27 janvier 2017 à GRUGIES                                      | 200 € |
| US Biette de GAUCHY - Challenge des Hauts-de-France Piste le 02 septembre 2017 à SAINT-QUENTIN   | 200 € |
| Chorale Not'En Chœur de BELLEU - Festival de chorales le 14 mai 2017 à SOISSONS  | 300 € |
| Association Carnet de voyages de SOISSONS - Comédie musicale le 29 septembre 2017 à SOISSONS   | 300 € |
| Comité des fêtes de PASLY - 7 <sup>ème</sup> édition Run and Bike le 29 octobre 2017 à PASLY   | 500 € |
| Microfer Tergnier Informatique et Photo - Exposition de photographies les 04 et 05 novembre 2017 à TERGNIER  | 250 € |
| La Confrérie des Maqueux d'Saurets de TERGNIER - 3 <sup>ème</sup> chapitre des Maqueux d'Saurets le 21 mai 2017 à Tergnier                               | 250 € |
| E.S.C TERGNIER Athlétisme - 33 <sup>ème</sup> Prix pedestre le 05 juin 2017 à TERGNIER   | 350 € |
| E.S.C TERGNIER Basket-Ball - Fête de Noël de l'école de mini-basket le 19 décembre 2017 à TERGNIER   | 250 € |

|   |       |
|---|-------|
| E.S.C TERGNIER Gymnastique - ½ Finale du Championnat de France de gymnastique artistique les 1 <sup>er</sup> et 02 avril 2017 à TERGNIER  | 250 € |
| Association Alcool Ecoute Joie et Santé de l'Aisne de TERGNIER - Animations lors de la brocante le 26 août 2017 à FARGNIERS   | 250 € |
| Association Les Maqueux d'Saurets de TERGNIER - Fête des Maqueux d'Saurets le 27 mai 2017 à TERGNIER  | 700 € |
| Association Touche pas à ma passerelle de TERGNIER - Organisation de la brocante le 02 avril 2017 à TERGNIER  | 250 € |
| Tennis club d'ANGUILCOURT-LE-SART - Finales du tournoi interne à l'occasion des portes ouvertes le 21 mai 2017 à ANGUILCOURT-LE-SART  | 200 € |
| Comité des fêtes de SERVAIS - Animations lors de la fête communale les 17, 18 et 19 juin 2017 à SERVAIS   | 200 € |
| Association Conseil citoyen de LA FERRE - Fête des voisins les 19 et 20 mai 2017 à LA FERRE   | 350 € |
| Compagnie d'Arc de LA FERRE - Concours en salle qualificatif au Championnat de France les 25 et 26 novembre 2017 à LA FERRE   | 350 € |
| Association La Chérizienne – Ville de CHAUNY - Prix cycliste de SAINT-GOBAIN le 10 septembre 2017   | 300 € |
| Club d'éducation canine de QUESSY - Portes ouvertes le 08 octobre 2017 à QUESSY   | 200 € |
| Association BEAUTOR Pêche Nature - Enduro carpe du 02 au 05 juin 2017 à BEAUTOR   | 200 € |
| Amicale des Pêcheurs ternois de TERGNIER - Concours de pêche au coup le 17 avril 2017 à TERGNIER  | 250 € |
| Association Musique en Chœur de TERGNIER - Concert le 07 octobre 2017 à QUESSY  | 200 € |
| Comité des fêtes de BEAUTOR - BEAUTOR en fête le 17 juin 2017   | 200 € |
| Association Les trompes de Thiérache de BRUNEHAMEL - Concours de trompes de chasse et concert les 03 et 04 juin 2017, lors de la Fête de la chasse et de la ruralité, à ROZOY-SUR-SERRE | 300 € |
| Syndicat des Amis de l'Ane de BUIRONFOSSE - Défilé de calèches fleuries lors du Comice Agricole de GUISE le 28 mai 2017   | 200 € |
| Association La Carpe de MONTIGNY-LENGRAIN - Visite du musée « La cité de la mer » et du château en octobre 2017 à DIEPPE  | 700 € |
| Compagnie d'Arc de VIVIERES - Championnats de l'Aisne de tir à l'arc les 07 et 14 mai 2017 à VIVIERES   | 200 € |
| Compagnie d'Arc de VIVIERES - Concours de tir à l'arc 3 D le 23 juillet 2017 à VIVIERES   | 800 € |

|   |         |
|---|---------|
| Commune de VILLERS-COTTERETS - Soirée des Arts de la Rue (10 <sup>ème</sup> édition)<br>le 1 <sup>er</sup> juillet 2017 à VILLERS-COTTERETS                       | 1 800 € |
| Association Echo des quartiers cotteréziens de VILLERS-COTTERETS – Forum<br>des associations le 10 septembre 2017 à VILLERS-COTTERETS                             | 450 €   |
| Association Handi'Days de COYOLLES - Festival Handi'Days du 13 au<br>15 novembre 2017 à VILLERS-COTTERETS   | 650 €   |
| Société Historique Régionale de VILLERS-COTTERETS - Journée mémoire<br>sur le front britannique 1916-1918 de la Somme le 17 juin 2017 à ALBERT<br>et ses environs | 345 €.  |

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:05  
Référence : 04670c75ef7721274aa2673f96e450ef5215dc6f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 018**  
**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût**  
**du transport vers les salles de cinéma**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

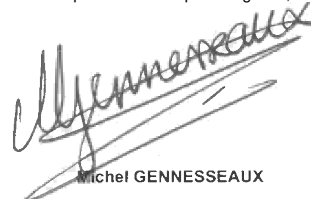
A l'unanimité,

1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

|  |            |
|--|------------|
| - Collège Pierre et Marie Curie de BRAINE            | 290,00 €   |
| - Collège François Truffaut de CHARLY-SUR-MARNE      | 645,00 €   |
| - Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY           | 541,50 €   |
| - Collège Charles Brazier de CRECY-SUR-SERRE         | 356,00 €   |
| - Collège Charlemagne de LAON                        | 112,00 €   |
| - Collège Colbert Quentin de LE NOUVION-EN-THIERACHE | 700,00 €   |
| - Institution Notre-Dame de LIESSE-NOTRE-DAME        | 570,00 €   |
| - Collège Antoine Nicolas de Condorcet de RIBEMONT   | 308,20 €   |
| - Collège Gabriel Hanotaux de SAINT-QUENTIN          | 330,00 €   |
| - Collège Jean Moulin de SAINT-QUENTIN               | 264,00 €   |
| - Collège Louise Michel de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN  | 891,00 € ; |

2) Finance cette dépense de 5 007,70 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 3 299,40 € après ces attributions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:28  
Référence : e470aca901341fad3552fb5ea5da39a019138350



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 019**

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Renouvellement des concessions de logement des personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées à l'annexe au rapport du Président ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:29  
Référence : e98251b1a5d3857a7108bf695b8ed0e722b24817



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 020**  
**Contribution départementale aux écoles de musique - Exercice 2017**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Fixe, au titre de l'exercice 2017, le montant de la participation à verser à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour les écoles de musique à :

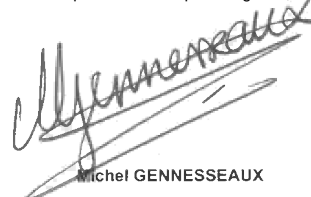
|                       |            |
|-----------------------|------------|
| - NEUILLY-SAINT-FRONT | 31 802 €   |
| - FERRE-EN-TARDENOIS  | 35 460 € ; |

2) Prend acte que, compte tenu des versements d'acomptes décidés par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 16 janvier 2017, restent à percevoir les soldes suivants :

|  |            |
|--|------------|
| - Ecole de Musique à NEUILLY-SAINT-FRONT | 13 087 €   |
| - Ecole de Musique à FERRE-EN-TARDENOIS  | 14 332 € ; |

3) Finance la dépense de 27 419 € à l'aide des crédits inscrits aux chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:35  
Référence : cb20ac3e29b2b0e351a2d3fb4ac011fd78c7fe51



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 021**  
**Syndicat Mixte du Familistère Godin - Demande de participation**  
**financière**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Attribue sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 204, au Syndicat Mixte du Familistère Godin, la subvention ci-après :

| <b>Nature de l'opération</b>               | <b>Coût prévisionnel</b> | <b>Montant de la Subvention</b> |
|--|--------------------------|---------------------------------|
| Aménagement de l'ancien atelier des pompes | 160 000 € HT             | 16 000 €.                       |

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

  
 Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:33  
Référence : 29213414233d44bf1313a58b1253f1b7f2b760ce



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEECZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 022**

**Politique départementale en faveur du sport - Acquisitions  
d'équipements pédagogiques et sportifs par les comités et les clubs  
sportifs  
# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

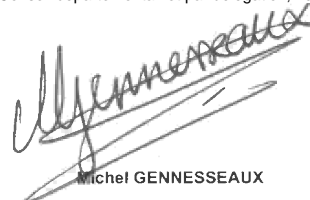
A l'unanimité,

1) Individualise les aides aux associations à caractère sportif telles qu'elles sont proposées en annexe au rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de 232 227 € sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions intervenues avec le Comité départemental UNSS, le District Aisne de football et le Club Cycliste de Villeneuve-Saint-Germain Soissons Aisne (CCVSA).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:31  
Référence : 11b1a523f83311d3bade23124bb929f4e098ebbe



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 023**  
**Politique départementale en faveur du sport - Soutien aux clubs sportifs**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

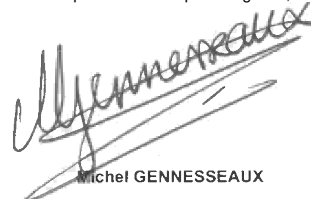
Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Alloue au titre du dispositif départemental de soutien aux clubs sportifs, les subventions telles que présentées dans l'annexe au rapport du Président ;
- 2) Gage cette dépense de 154 942,25 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions intervenues avec le Club Cycliste de Villeneuve-Saint-Germain Soissons Aisne (CCVSA) et avec l'Olympique Saint-Quentinois (OSQ).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:03  
Référence : 5496b6a179fc0048ba2d7f825b7d32cd748d53fb



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 024**  
**Contrat Départemental Culture et Collèges**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide, au titre du Contrat Départemental Culture et Collèges, s'agissant du collège Villard de Honnecourt de FRESNOY-LE-GRAND :

- d'annuler sa décision du 3 juillet 2017, lui allouant une subvention de 1 080 € sur un coût prévisionnel de 1 950 € pour son projet « Documenteur faux-typographique »,
- de lui attribuer une subvention de 1 080 € sur un coût prévisionnel de 2 310 € pour réaliser son projet « Trouvères et troubadours ».

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:37  
Référence : 9ab82d0675e918d6f4a6d48437198b24fa4779ac



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 025**  
**Aide départementale aux séjours linguistiques des collégiens de l'Aisne**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une aide aux collèges François Truffaut à CHARLY-SUR-MARNE, Jacques Prévert à MARLE-SUR-SERRE et Villard de Honnecourt à FRESNOY-LE-GRAND pour les séjours linguistiques repris dans le rapport du Président. Cette aide est égale à 50% du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement, ainsi que de la facture du transporteur ou du contrat de prestation de l'organisateur du séjour.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:41  
Référence : 40945c327349e71e7a1838ced6256f066aa975b0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 026**

**Restauration, entretien et protection du patrimoine mobilier classé,  
inscrit et non protégé  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **026**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Adopte :

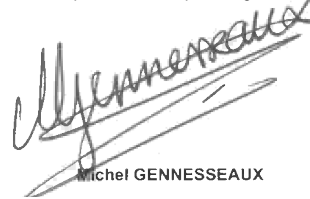
- le troisième volet du programme de restauration d'objets mobiliers, pour un montant de 792,50 €,
- le troisième volet du programme de sauvetage et de fixations antivols d'objets mobiliers, pour un montant de 7 292 €,

tels qu'ils figurent respectivement dans les annexes 1 et 2 au rapport du Président ;



2) Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2017/3 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:43  
Référence : 007a30a6f834f5d7d30357ff42a428b9e77c67c8



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 027**  
**Intervention du Département en faveur de l'entretien des Monuments**  
**Historiques**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **027**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

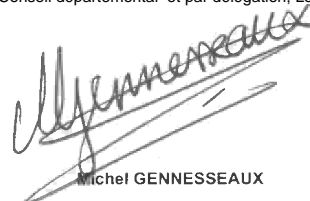
Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Adopte le quatrième volet du programme 2017 d'entretien sur les Monuments Historiques classés n'appartenant pas à l'Etat, pour un montant total de subvention de 9 520,00 €, tel qu'il figure dans l'annexe 1 du rapport du Président ;
- 2) Adopte le second volet du programme 2017 d'entretien sur les Monuments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ou figurant sur la Liste du Recensement du Patrimoine Historique Départemental, pour un montant de 21 537,98 €, tel qu'il figure dans l'annexe 2 du rapport du Président ;

3) Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2017/4 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:45  
Référence : 96560116e9907af4d1197c76f5134ef13aa2c76d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 028**

**Grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits  
n'appartenant pas à l'Etat**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Adopte le programme de grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat, tel qu'il figure dans l'annexe jointe au rapport du Président, pour un montant total de subvention de 158 975,38 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:47  
Référence : 0f3cd1bdde4912459948a9f60d57f00559c314f4



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 029**

**Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2017 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental, un complément de dotation de fonctionnement de 8 752 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:49  
Référence : 9c1e1feccd2e9a648a99be731da4def7269d9743



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEECZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 030**  
**Dégâts au patrimoine monumental**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Adopte le troisième volet du programme 2017 des travaux sur le patrimoine monumental suite aux intempéries, pour un montant total de subvention de 61 746,40 €, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président ;
- 2) Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2017/1 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEECZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 031**  
**Equipement sportif**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **031**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide de financer, dans la limite de l'Autorisation de Programme votée à cet effet au chapitre 204, l'opération suivante :

- Communauté de communes Picardie des Châteaux – Travaux de réfection du sol sportif du gymnase intercommunal d'ANIZY-LE-CHATEAU  
Soit 50%, du coût prévisionnel HT de 64 098 € 32 049 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 032**  
**Contrats Départementaux de Développement Local - Travaux et**  
**équipements des écoles**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **032**,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Général en date du 17 février 2014, relative au rapport n° 010,

Vu sa précédente délibération en date du 2 mai 2016, relative au rapport n° 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Accepte de transférer la subvention allouée au Syndicat des écoles de la Serre par sa décision du 2 mai 2016, à la commune de CRECY-SUR-SERRE :

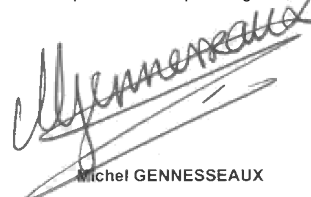
**CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre**

- 48 543 € pour un montant subventionnable de 194 170 € HT : Commune de CRECY-SUR-SERRE pour le changement des huisseries aux écoles maternelle et primaire de CRECY-SUR-SERRE ;



2) Prend acte que la somme de 48 543 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:52  
Référence : 4fca88c31987e80863b411732729507a574ad153



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 033**

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du  
second degré - Renouvellement des concessions de logement des  
personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne  
\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 033,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées en annexe dans le rapport du Président ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:56  
Référence : b7d384c3bba22b4094e57f938f9c4edb5f922b61



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 034**  
**Intervention dans le domaine de la lecture**  
**# Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **034**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Alloue dans le cadre de l'aide à la création d'emploi dans les bibliothèques, les subventions suivantes en faveur des communes de :

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| HARLY :                | 3 549,52 €   |
| FONTAINE-LES-VERVINS : | 2 720,34 € ; |

2) Finance cette dépense de 6 269,86 € à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65, article 65734 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:18:58  
Référence : 88671cc020cb7963284c65e4c317174df30c7b56



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 035**  
**Aide départementale aux séjours linguistiques des collégiens de**  
**l'Aisne**  
**\* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 035,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice du collège Pierre de La Ramée de SAINT-QUENTIN. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement accompagné de la facture du transporteur précisant les dates de départ et de retour du séjour ou du contrat passé avec l'organisateur du séjour.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:02  
Référence : c15bc9a5b5debd1ad1bc0403c94f221a9182cf0b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 036**

**Subventions d'investissement dans le domaine des Affaires Sociales**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 036,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes âgées, au taux de 30 %, AP 2017-1 à :

- L'Association Coallia – EHPAD de CORBENY (équipement mobilier des chambres) : 30 852,00 €,

- La Maison de Retraite «Vuidet» de LA CAPELLE (équipement mobilier des chambres) : 67 500,00 €,

- La Maison de Retraite «Vuidet» de LA CAPELLE (équipement de deux armoires froides) : 3 096,00 €,

- La Maison de Retraite de BUIRONFOSE (remplacement d'une chaudière) : 15 000,00 €,

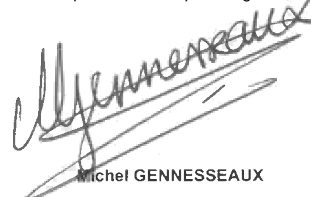
- La Maison de Retraite "Notre Dame" de SAINT QUENTIN (mise aux normes d'accessibilité des chambres 2 et 4) : 2 250,00 € ;

2) Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes âgées au taux de 10 %, AP 2017-2 à :

- La Maison de Retraite «Vuidet» de LA CAPELLE (acquisition de mobilier des communs) : 5 700,00 € ;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux, inscrits au chapitre 204, programme 01AIDHEBPA, AP 2017-1 (taux 30 %) et AP 2017-2 (taux de 10 %).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:00  
Référence : c956fcca58e8ff8ba0e5cbb0153d72722387606



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 037**

**Société Publique Locale SPL-Xdemat - Cession d'actions aux collectivités ou groupements de collectivités en vue de leur adhésion à la Société - Rachat de l'action de la commune de GERNICOURT**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **037**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

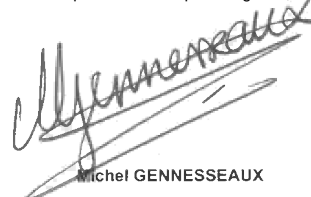
Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Approuve la cession d'actions de la Société SPL-Xdemat détenues par le Département de l'Aisne, au profit des collectivités ou groupements de collectivités axonaises listés dans le tableau annexé au rapport du Président, en vue de leur adhésion à la Société, au prix de 15,50 € l'action ;
- 2) Approuve le rachat de l'action de la commune de GERNICOURT par le Département de l'Aisne au prix de 15,50 € ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes de cession et rachat d'actions et tout document s'y rapportant, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:04  
Référence : 2aa2390be56fd19b2dc550b60b2c9a329058fe5a





DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 038**

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité  
Energétique / Autonomie sur le Département de l'Aisne - Demandes  
d'aide à la réalisation de travaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **038**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)  
– **Volet Habitat Indigne** à :

|  |             |
|--|-------------|
| - Mme et M. Hadj Mohamed ACHOUR TALET          | 2 000,00 €, |
| - M. Jean CINTRAT (propriétaire bailleur)      | 4 000,00 €, |
| - Mme Chantal DEMARCQ                          | 1 856,00 €, |
| - Mme et M. El Khadir FAKOUM                   | 4 945,00 €, |
| - Mme Edwige MARQUETTE (propriétaire bailleur) | 2 753,00 €, |
| - Mme Sandra RICHARD                           | 3 511,00 €, |

**Soit un total de : 19 065,00 € ;**

2) Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)  
– **Volet Autonomie** à :

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| - Mme Anne-Marie BALDUREAUX : | 973,00 €,   |
| - Mme Monique CARON :         | 758,00 €,   |
| - Mme Paule DEFREMONT :       | 3 582,00 €, |
| - Mme Josette KOWALCZYK :     | 1 852,00 €, |
| - Mme Marie-José LE FEVRE :   | 2 690,00 €, |
| - Mme Germaine MOIRCY :       | 1 987,00 €, |
| - Mme et M. Paul WILLAERT :   | 1 138,00 €, |

**Soit un total de : 12 980,00 € ;**

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - nature 20422 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:06  
Référence : 2bd83a7b2eaa641f62a3019b0ee5c2791fda812



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 039**

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité  
Energétique - Demandes d'avance remboursable à destination de  
propriétaires occupants modestes ou très modestes**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu ses précédentes délibérations en dates des 26 septembre 2016 et 3 juillet 2017, relatives respectivement aux rapports n° 059 et 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **Mme Mauricette DIDELOT** – 6 rue Luc Lefèvre – 02300 CHAUNY  
1 mensualité de 51 € et 48 mensualités de 50 € pour un montant total de prêt de 2 451 €,

- **Mme Corinne DORANGEVILLE** – 8 rue du Marais – 02690 URVILLERS  
1 mensualité de 35 € et 47 mensualités de 63 € pour un montant total de prêt de 2 996 €,

- **Mme Denise GAIGNE** – 320 rue de Veslud – 02840 EPPES  
100 mensualités de 80 € pour un montant total de prêt de 8 000 €,

- **Mme Nicole MARCHANDISE** – 33 Route de Dallon – 02100 SAINT-QUENTIN  
1 mensualité de 81 € et 76 mensualités de 75 € pour un montant total de prêt de 5 781 €,

- **Mme Marie-Christine PELTIER** – 302 rue de Bourgogne – 02100 HARLY  
1 mensualité de 53 € et 91 mensualités de 77 € pour un montant total de prêt de 7 060 €,

- **Mme Marya RHARBAOUI et M. Adil SAADI** – 9 rue Oberkampf – 02100 SAINT-QUENTIN  
1 mensualité de 30 € et 71 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 5 000 €,

- **Mme Valérie THIENARD** – 38 Chemin au Dessus des Près – 02370 VAILLY SUR AISNE  
1 mensualité de 14 € et 95 mensualités de 76 € pour un montant total de prêt de 7 234 €,

Ces prêts à taux 0 seront versés à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

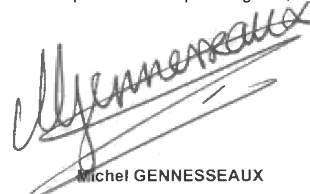
2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les contrats de prêt qui seront passés entre le Département et l'emprunteur ;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – nature 2748 du Budget départemental ;

4) Accepte la modification de l'échéancier de Mme Jacqueline BUSSY telle que présentée dans le rapport du Président. Les prélèvements reprendront donc à compter du 10 janvier 2018 à hauteur de 100 € jusqu'au 10 juillet 2020 et le solde de 20 € sera prélevé le 10 août 2020 ;

5) Annule le prêt accordé à Mme et M. Francisco JULVE d'un montant de 3 700 € remboursable en 60 échéances, pour financer les travaux d'amélioration de leur logement situé 3 rue Pavée à FAVEROLLES (02600).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:08  
Référence : 1fddd987474eef8e57ee4baaa491d74fa80fa2ca

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 040**

**Réhabilitation de logements locatifs sociaux en zone rurale -  
Demandes d'aide départementale pour la réhabilitation de logements  
locatifs communaux et / ou intercommunaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **040**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

1) Se prononce favorablement sur les financements suivants :

|  |             |
|--|-------------|
| <b>AGNICOURT-ET-SEHELLES</b><br>Réhabilitation du logement locatif – 1 rue de l'Eglise | 3 000,00 €, |
| <b>CHAUDARDES</b><br>Remplacement des huisseries – 2 Place de la Mairie                | 2 320,00 €, |
| <b>NIZY-LE-COMTE</b><br>Remplacement de deux portes extérieures – 4 Place du Monument  | 2 710,00 €, |
| <b>PAARS</b><br>Rénovation du logement locatif – 2 rue des Heurlages                   | 3 000,00 €, |

**SERGY**

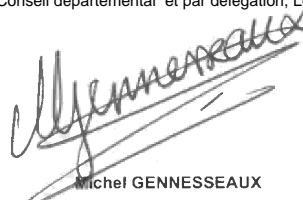
Remise aux normes de l'installation électrique – 1 rue de l'Eglise 1 032,00 €,

**TERNY-SORNY**

Rénovation de l'isolation – 75 Place André Ferté 1 720,00 € ;

- 2) Convient que dans l'hypothèse où les coûts définitifs des opérations subventionnées seraient inférieurs aux montants HT initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;
- 3) Gage cette dépense d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 – nature 204142 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:12  
Référence : caf1f725619cd0bf43eba44827312e60c6de5ad3



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEECZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 041**  
**Fonds Départemental de Solidarité / Individualisation d'Opérations**  
**# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **041**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

**CANTON DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS :**

- une subvention relative à la commune de PREMONT, pour des travaux de voirie RD n° 960 rue de Bohain, pour un montant de 8 925,00 € sur le programme 2017 ;

**CANTON DE CHAUNY :**

- une subvention relative à la commune de CHAUNY, pour des travaux de voirie VC n° 338 rue des Anciens Combattants, pour un montant de 18 750,00 € sur le programme 2017,  
- une subvention relative à la commune de PIERREMANDE, pour des travaux de voirie VC n° 2 rue Saint-Martin, pour un montant de 11 817,05 € sur le programme 2017 ;

### **CANTON DE GUIGNICOURT :**

- une subvention relative à la commune de GUIGNICOURT, pour des travaux de voirie RD n° 525 rue de Prouvais, pour un montant de 6 480,00 € sur le programme 2017,
- trois subventions relatives à la commune d'EBOULEAU, pour des travaux de voirie RD n° 25/60 rue de Montigny/Gde Rue, pour un montant total de 28 090,35 € sur les programmes 2015/2016 et 2017,
- une subvention relative à la commune de GIZY, pour des travaux de voirie VC rue du Vivier, pour un montant de 10 290,00 € sur le programme 2017,
- une subvention relative à la commune de SISSONNE, pour des travaux de voirie VC Allée Paul Abel Callay, pour un montant de 19 425,00 € sur le programme 2017 ;

### **CANTON DE LAON - 1 :**

- une subvention relative à la commune de CESSIERES, pour des travaux de voirie VC ruelle Buet, pour un montant de 3 648,00 € sur le programme 2017,
- une subvention relative à la commune de FAUCOU COURT, pour des travaux de voirie VC rue de Faucoucourt à Lizy, pour un montant de 9 341,42 € sur le programme 2017,
- une subvention relative à la commune de MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES, pour des travaux de voirie RD n° 510 rue des Victimes de Comportet, pour un montant de 2 499,20 € sur le programme 2017 ;

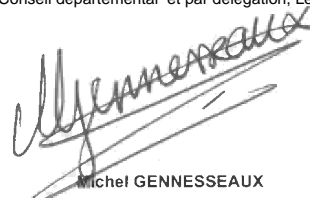
### **CANTON DE SOISSONS - 1 :**

- une subvention relative à la commune de PASLY, pour des travaux de voirie RD Quartier des Coteaux, pour un montant de 3 829,50 € sur le programme 2017,
- quinze subventions relatives à la commune de CUISY-EN-ALMONT, pour des travaux de voirie VC rues du Moulin, de la Cité, Rte du Stade, Lieudit « Les Cyprès », Carrefour de Godimus, St Etienne, Pl. Sty Sébastien, du Grand Marais, de la Montagne, Rte d'Osly, des Caves, Parking du Cimetière, RD n° 680 rue de l'Eglise face n° 6/7, n° 6 entrée de Laval et rue de Blérancourt, pour un montant total de 10 088,60 € sur les programmes 2016/2017,
- une subvention relative à la commune de CUFFIES, pour des travaux ESPACES PUBLICS RD mise aux normes PMR arrêt bus av. de Coucy, pour un montant de 8 307,60 € sur le programme 2017,
- deux subventions relatives à la commune d'OSLY-COURTIL, pour des travaux de voirie VC rue de Fontenoy, pour un montant total de 3 362,17 € sur les programmes 2016 et 2017 ;

### **CANTON DE VERVINS :**

- deux subventions relatives à la commune de RESIGNY, pour des travaux de voirie ESPACES PUBLICS Accès PMR Salle Polyvalente et Mairie, pour un montant total de 3 072,20 € sur le programme 2015,
- deux subventions relatives à la commune de BERLISE, pour des travaux de voirie ESPACES PUBLICS Accès PMR Salle des Fêtes, pour un montant total de 5 072,18 € sur les programmes 2015 et 2017,
- une subvention relative à la commune de MORGNY-EN-THIERACHE, pour des travaux de voirie ESPACES PUBLICS Accès PMR rue du Grand Prés, pour un montant de 671,25 € sur le programme 2015,
- une subvention relative à la commune de BURELLES, pour des travaux de voirie VC n° 3 du Gros Colas, pour un montant de 3 609,36 € sur le programme 2016.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:17:46  
Référence : cc55616c7cd13b11f6453f80230b59b1db3ef674





DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 042**

**Infrastructures routières - Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme de sécurité routière - Mise en sécurité du domaine public - Individualisations - Communes de NEUFCHATEL-SUR-AISNE, VENEROLLES et FERRE-EN-TARDENOIS  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 042,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'individualiser, au titre du programme 2017 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, les opérations suivantes :

Canton de GUIGNICOURT :

NEUFCHATEL-SUR-AISNE RD 966- PR 6+060 39 000 €,

Canton de GUISE :

VENEROLLES RD 28- PR 37+300 34 200 €,

Canton de FERE-EN-TARDENOIS :

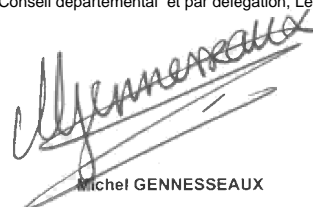
FERE-EN-TARDENOIS

RD2-PR49+150

96 000 €,

2) de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:14  
Référence : e550fe7da5f1231a709642a68e42bc06777a9a70



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEECZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 043**

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage  
communale de l'aménagement de la RD 54 du PR 10+285 au PR  
10+320, rue de l'Arquebuse en agglomération de la Ville de LAON  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **043**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

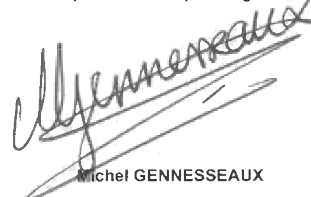
A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention avec la Ville de LAON dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 54 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département s'élève à 14 155,15 € HT correspondant au coût de la couche de roulement ;

2) Individualise au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 14 155,15 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:16  
Référence : 052a83b230dfc4cd4992ac071ab8352afd573b9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 044**

**Infrastructures routières - Programme d'amélioration des Routes  
Départementales - Dépenses d'investissement - Sous-programme  
"Réhabilitations des infrastructures routières" - Individualisation  
d'opérations  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **044**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'individualiser, au titre du programme 2017 d'amélioration des Routes Départementales, les opérations suivantes dans le cadre du programme de réhabilitation d'infrastructures routières :

RD 26 du PR 64+460 à 65+391 à MARLY-GOMONT (canton de GUISE), pour un montant de 60 000 €,

RD 932 du PR 12+962 à 13+408 à NAUROY (canton de BOHAIN), pour un montant de 65 000 €,

RD 1044 du PR 3+508 à 3+1008 au CATELET (canton de BOHAIN), pour un montant de 75 000 €,

RD 12 du PR 21+960 à 22+560 à VILLERS-LE-SEC (canton de RIBEMONT), pour un montant de 60 000 €,

RD 68 du PR 3+456 à 3+956 à VAUX-EN-VERMANDOIS (canton de SAINT-QUENTIN - 1), pour un montant de 65 000 €,

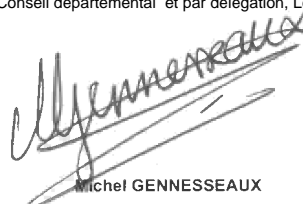
RD 704 du PR 0+500 à 1+220 à BERNOT (canton de GUISE), pour un montant de 40 000 €,

RD 1003 du PR 25+140 à 26+840 à CREZANCY et PR 29+507 à 30+770 à COURTEMONT-VARENNE (canton d'ESSOMES-SUR-MARNE), pour un montant de 422 000 €,

RD 37 du PR 30+268 à 32+000 et RD 36 du PR 16+880 à 17+150 de HARCIGNY à PLOMION (canton de VERVINS), pour un montant de 201 000 €,

2) de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:17:59  
Référence : 0a9fb17c36e73d2122ab3a03d6527e6aab6a5192



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 045**

**Convention avec la société ENEDIS relative au déplacement du réseau d'électricité en vue de l'aménagement d'un giratoire sur l'avenue de la Noue (Boulevard Urbain) à VILLERS-COTTERETS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **045**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

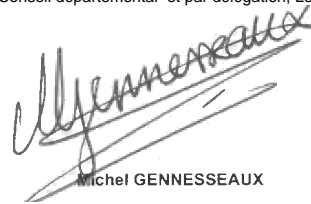
Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Approuve la passation de la convention avec la société ENEDIS relative au déplacement du réseau d'électricité en vue de l'aménagement d'un giratoire sur l'avenue de la Noue (Boulevard Urbain) à VILLERS-COTTERETS ;
- 2) Prend acte du coût global des travaux estimé à 174 818,52 € TTC, financé à 50 % par le Département soit 87 409,26 € TTC à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:18  
Référence : 3307c1899de67cb8b5f354503858ea734b6df38b





DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 046**

**Convention de réalisation, d'entretien et de suivi des aménagements  
relatifs à la préservation et la restauration de colonies de chauves-  
souris sur des ouvrages d'art situés en forêt de Retz**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **046**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

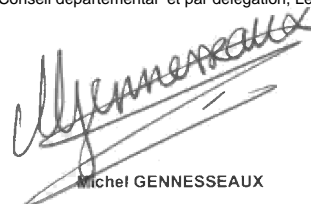
Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Approuve la passation de la convention avec l'Etat, l'Office National des Forêts, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et la commune d'HARAMONT relative à la réalisation, l'entretien et le suivi des aménagements dans le cadre de la préservation et la restauration de colonies de chauves-souris sur des ouvrages d'art situés en forêt de Retz ;
- 2) Prend acte que ces aménagements seront financés en totalité par le Département et imputés sur le chapitre 23 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:25  
Référence : 8aad1a4985170eb70929e03953e1bfaf8078e96



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 047**

**Infrastructures routières - Programme d'amélioration des Routes  
Départementales - Dépenses d'investissement - Sous-programme  
"Grosses réparations de chaussées" - Individualisation d'opérations  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **047**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide :


1) d'individualiser, au titre du sous-programme 2017 de « grosses réparations de chaussées », les opérations détaillées dans l'annexe au rapport du Président. Les montants récapitulatifs par canton sont les suivants :

- |                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| - Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS | 139 000,00 € |
| - Canton de CHAUNY               | 32 000,00 €  |
| - Canton de FERE-EN-TARDENOIS    | 71 000,00 €  |

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| - Canton de GUIGNICOURT       | 12 000,00 €   |
| - Canton de GUISE             | 120 000,00 €  |
| - Canton de LAON 1            | 35 000,00 €   |
| - Canton de LAON 2            | 151 000,00 €  |
| - Canton de MARLE             | 71 000,00 €   |
| - Canton de RIBEMONT          | 170 000,00 €  |
| - Canton de SAINT QUENTIN 1   | 53 000,00 €   |
| - Canton de SAINT QUENTIN 3   | 56 000,00 €   |
| - Canton de SOISSONS 2        | 40 000,00 €   |
| - Canton de VERVINS           | 209 000,00 €  |
| - Canton de VIC-SUR-AISNE     | 90 000,00 €   |
| - Canton de VILLERS-COTTERETS | 273 000,00 €, |

2) de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:20  
Référence : de3db2fba89a3ea42e3657f5ade1094b7140b3fa



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 048**

**Protocole d'accord pour perte de chiffre d'affaires**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **048**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

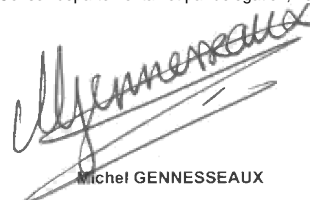
A l'unanimité,

1) Approuve le versement d'une indemnité d'un montant de 11 105 € à M. LOBJOIE, gérant de l'EURL « LA LESQUIELLOISE » sise à LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN, suite à la perte de chiffre d'affaires subie par cet établissement lors de la fermeture à toute circulation du pont permettant à la RD 666 de franchir le canal de la Sambre à l'Oise à VADENCOURT ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer le projet de protocole transactionnel définissant les conditions de versement de cette indemnité ;

3) Prend acte que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:22  
Référence : 1c9315277d31da0a2e3776c3aa8811849ce06620



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 049**

**Infrastructures routières - Programme d'amélioration des Routes  
Départementales - Sous-programme grosses réparations d'ouvrages  
d'art - Individualisation d'opération  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **049**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'individualiser, au titre du sous-programme 2017 de grosses réparations d'ouvrages d'art, les opérations décrites dans le rapport du Président :

OA D037E, RD 8 au PR 31+268, sur le territoire de la commune de FRESNOY-LE-GRAND, canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS pour un montant de 12 750 €,

OA D008D, RD 1 au PR 21+025, sur le territoire de la commune de VIRY-NOUREUIL, canton de CHAUNY, pour un montant de 54 000 €,

OA D0612, RD 1003 au PR 21+507, sur le territoire de la commune de CHIERRY, canton de CHÂTEAU-THIERRY, pour un montant de 92 000 €,

OA D302B, RD321/RD1 au PR 0+677, sur le territoire de la commune de GAUCHY, canton de SAINT-QUENTIN-3, pour un montant de 50 000 €,

représentant un montant total de 208 750 €,

2) de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:26  
Référence : 83686086dfbad487229b97e92ad5e44a11a5476c





DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 050**

**Convention avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) relative au déplacement du réseau de gaz en vue de l'aménagement d'un giratoire sur l'avenue de la Noue (Boulevard Urbain) à VILLERS-COTTERETS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **050**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

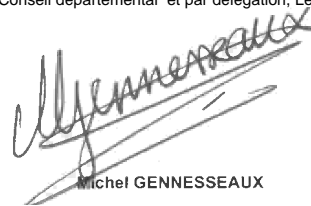
Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- 1) Approuve la passation de la convention avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) relative au déplacement du réseau de gaz en vue de l'aménagement d'un giratoire sur l'avenue de la Noue (Boulevard Urbain) à VILLERS-COTTERETS ;
- 2) Prend acte du coût global des travaux estimé à 70 000,00 € TTC, financé à 100 % par GRDF ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:28  
Référence : daab042467f643bb1d86f83f38ef2243cdf1a7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 051**

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la RD 24 entre les PR 18+455 et 19+302 (Rue Haute et rue de Reims) dans la traverse de l'agglomération de MARCHAIS  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 051,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

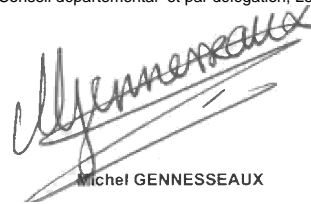
A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de MARCHAIS dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 24 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 54 208 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 80 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 54 208 € HT pour l'aménagement de la RD 24 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:33  
Référence : 21b5c1870b732bc2f34db220df21b0a4e644d0ec



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 052**

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de la reprise du réseau d'assainissement pluvial et des aménagements de sécurité de la RD 969 entre les PR 5+570 et PR 6+370 dans la traverse de CHARLY-SUR-MARNE  
# Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 052,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

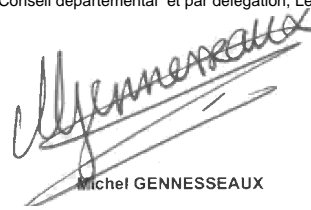
Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de CHARLY-SUR-MARNE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques et administratives auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage départementale et sous maîtrise communale des travaux de reprise du réseau d'assainissement pluvial et d'aménagements de sécurité de la RD 969. La participation financière du département est répartie comme suit : 57 050 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 90 200 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipements versées aux communes la somme de 57 050 € HT pour l'aménagement de la RD 969 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:30  
Référence : 58e0133d6eae734dfa956b8c58e8efa83ad5cca3



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 053**

**Acquisition immobilière à SOISSONS et cessions immobilières sur les communes de NEUVILLE-SAINT-AMAND, VAUXBUIN et BELLEU.**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **053**,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Général en date du 7 juillet 2014, relative au rapport n° 031,

Vu sa précédente délibération en date du 26 septembre 2016, relative au rapport n° 065,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide dans les conditions fixées au rapport du Président, l'acquisition au prix du marché immobilier local et les cessions conformes à l'avis de France Domaine à savoir :

**1) l'acquisition d'une copropriété sur la commune de SOISSONS :**

- les lots 15, 17, 39 à usage de bureaux et n° 40 correspondant à une cour anglaise avec escalier, d'une surface d'environ 254 m<sup>2</sup>, sis dans un immeuble 8 et 8 bis rue de Bauton, cadastré section AD n° 293, appartenant à la SCI du Centre pour un prix de 144 000 € frais d'agence inclus,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, le compromis de vente sous condition suspensive et l'acte d'acquisition en la forme notariée à intervenir, et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge du Département,

## **2) la cession immobilière de terrains sur la commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND :**

- 3 parcelles de terrain sises lieudit "Buisson à Perdrix", cadastrées section ZH n° 112 pour 40 588 m<sup>2</sup>, ZH n° 109 pour 131 m<sup>2</sup>, et ZH n° 146 pour 5 917 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 46 636 m<sup>2</sup>, à la SAS CONTOYDIS, moyennant un prix total de de 303 134 €,

- Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de cession à intervenir, cet acte étant passé en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental,

## **3) la cession immobilière de terrain sur la commune de VAUXBUIN**

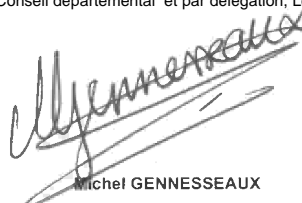
- une parcelle de terrain cadastrée section B n° 1164(p), à l'Etat - Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, pour une superficie de 900 m<sup>2</sup>, au prix de 423 €,

## **4) la cession immobilière du Domaine de BEAUREGARD sur la commune de BELLEU**

- un ensemble immobilier composé d'un bâtiment principal dénommé "le château", 2 gymnases, une ancienne ferme et 2 pavillons, cadastré section AK n° 15 pour 4 ha 19 a 87 ca, AK n° 216 pour 4 a 72 ca, AK n° 17 pour 29 a 60 ca ; AK n° 18 pour 14 a 41 ca, AK n° 19 pour 99 ca, AK n° 20 pour 11 a 13 ca, AK n° 21 pour 1 ha 34 a 30 ca, C n° 50 pour 4 ha 06 a 42 ca, C n° 203 pour 1 ha 10 a 00 ca, C n° 204 pour 1 ha 05 a 70 ca, C n° 388 pour 4 ha 76 a 48 ca, C n° 268 pour 49 a 57 ca et C n° 228 pour 3 ha 43 a 00 ca soit une superficie totale de 21 ha 06 a 19 ca, à M. CHELLAT Karim demeurant 10 rue de Metz à SOISSONS ou à toute personne morale (SCI) pouvant se substituer, pour un prix de 800 000 €,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les compromis et les actes de vente à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les actes étant passés en la forme notariée et les frais étant à la charge des acquéreurs.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 14:48:20  
Référence : 07ef67a79445412497f02b449f30c0452bb79050





DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 054**

**Avis sur le projet de périmètre d'un Schéma de Cohérence Territorial**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 054,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur le projet de périmètre du Schéma de Cohérence Territorial du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 14:48:09  
Référence : 36789403961119719e8e4cbb1a9c76d4839ee77



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEECZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 055**  
**Avis sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme de DANIZY et de SAINT-GOBAIN.**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 055,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

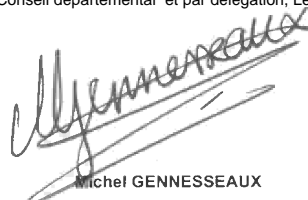
Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes de DANIZY et de SAINT-GOBAIN.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:36  
Référence : 0ce72b010add26f787c185d4f582c100b87f913



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 056**

**Infrastructures routières - Programme d'amélioration des Routes  
Départementales - Sous-programme Traverses- Petites opérations  
liées au Fonds départemental de Solidarité - Individualisation  
d'opération - Commune de GUISE  
\* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 056,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide :

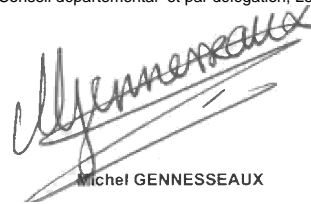
1) d'individualiser au titre du programme 2017 d'amélioration des Routes Départementales pour les petites opérations liées au Fonds Départemental de Solidarité, l'opération suivante :

Canton de GUISE :

GUISE RD1029- PR 41+574 à 42+200 84 700 €,

2) de financer cette opération sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:35  
Référence : a120982f524a22a4f624ab0d4a5a8f06e39bd553



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 057**  
**Représentation du Département de l'Aisne au Comité de bassin Artois-Picardie**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **057**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

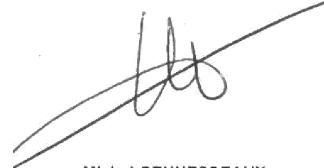
Après en avoir délibéré,

Procède dans les conditions suivantes à la désignation du nouveau représentant du Département de l'Aisne au Comité de bassin Artois-Picardie :

une seule candidature, celle de Mme Bernadette VANNOBEL, est présentée.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nomination de Mme Bernadette VANNOBEL en qualité de représentante du Département de l'Aisne au Comité de Bassin Artois-Picardie prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 16/10/2017 à 15:47:38  
Référence : d348d7905eb4f3c9dc78376857a62155f09794be



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 septembre 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, M. POTELET

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, F. GRZEEICZAK, M. POTELET

**RAPPORT N° 058**  
**Attribution de mandats spéciaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **058**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote groupé décidé à l'unanimité, concernant les rapports n° 001 et 002, 004 à 056 et 058,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer des mandats spéciaux à :


- M. Franck BRIFFAUT, Conseiller départemental du canton de VILLERS-COTTERETS,
- Mme Martine PIGONI, Conseillère départementale du canton de VILLERS-COTTERETS,
- M. Armand POLLET, Conseiller départemental du canton de GUISE,
- Mme Marion SAILLARD, Conseillère départementale du canton de GUISE,
- M. Claude MOUFLARD, Conseiller départemental du canton d'HIRSON,

qui vont se rendre à la formation « Départements : quelles compétences économiques depuis la réforme territoriale », le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2017, à Poitiers,

- Mme Bernadette VANNOBEL, Conseillère départementale du canton de GUIGNICOURT, qui va se rendre au séminaire de formation des élus locaux « Mutation locale, mutation nationale : quelle stratégie pour les territoires ? », les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Guidel,

- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais d'hôtel, frais de transports).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 06/10/2017 à 09:19:39  
Référence : 4265a3d779187c2c31d8bbaac45debf45cfaaf5